

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

92768299

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/02/2015

Réception Préfet : 17/02/2015

Publication RAAD : 17/02/2015

Département de Seine-et-Marne : les documents stratégiques dans le domaine de l'insertion

2015 - 2020

Pacte territorial pour l'insertion
P.T.I.

**Programme départemental d'insertion
et de lutte contre l'exclusion**
P.D.I.L.E.

Approuvé par l'Assemblée départementale le 13 février 2015

Au carrefour de l'économique et du social, l'insertion permet de concilier ce qui peut parfois apparaître comme contradictoire. Les actions menées dans ce cadre œuvrent et contribuent, tout comme dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, dont elles sont une composante, à une répartition plus juste de la valeur créée. Elle atteste que le social a une valeur économique irremplaçable et non délocalisable.

L'insertion est une des compétences essentielles des Départements. Au titre de leur responsabilité de chef de file, encore tout récemment réaffirmée, ils doivent à la fois fédérer et coordonner autour d'eux l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans ce champ, mais aussi agir par eux-mêmes directement sur les domaines relevant de l'accès à l'emploi et de l'accompagnement social.

Cette politique s'inscrit depuis la loi de décembre 2008 portant création du revenu de solidarité active (R.S.A.) au travers de deux documents de programmation pluriannuelle et complémentaires.

Le pacte territorial pour l'insertion (P.T.I.) est le document de coordination des acteurs du territoire. Pôle emploi, la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, l'Union départementale des centres communaux d'action sociale, les plans locaux d'insertion par l'emploi..., sont autant d'acteurs qui, grâce à leur contribution et à leur action, permettent de mobiliser au mieux des moyens pour agir au plus près des besoins des populations sur les territoires. Le pacte territorial pour l'insertion illustre cette volonté commune d'agir ensemble sur des objectifs partagés.

Le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (P.D.I.L.E.) vise à décrire, de manière opérationnelle, les actions menées par la collectivité. Le Département illustre ainsi son investissement dans ces domaines et ce, notamment, au travers de la mobilisation de son opérateur d'insertion, INITIATIVES 77.

Arrivés tout deux à échéance fin 2013, ils ont été retravaillés afin d'être de nouveau établis sur une période cohérente avec la programmation du Fonds social européen, à savoir 2015-2020.

Vincent ÉBLÉ

Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

Claude JAMET

Conseiller général délégué
chargé de l'emploi et de
l'insertion professionnelle

1 - La politique d'insertion du Département de Seine-et-Marne : objectifs, thématiques, formalisation et outils

- Une démarche globale pour l'insertion en Seine-et-Marne de 2015 à 2020
- Les chiffres clés : les éléments d'observation pour mieux définir la stratégie
- L'évaluation : objectiver pour mieux agir

2 - Le pacte territorial pour l'insertion de 2015 à 2020 : coordonner pour mieux agir au titre de l'insertion

1^{ère} thématique

L'accès à l'emploi pérenne : développer l'accès à l'emploi durable en mobilisant les étapes de parcours adaptées aux besoins

2^{ème} thématique

Rendre acteurs les bénéficiaires : concourir à une plus grande efficacité et une meilleure adéquation entre la demande et l'offre

3^{ème} thématique

Structurer le dispositif de revenu de solidarité active et s'adapter à la volumétrie

4^{ème} thématique

Renforcer et professionnaliser le recours au Fonds social européen en coordonnant les acteurs

5^{ème} thématique

Cœuvrer à l'inclusion sociale : mobiliser l'ensemble des leviers d'intervention sociale

6^{ème} thématique

Définir les modalités d'animation et de gouvernance adaptées au pilotage global de la politique d'insertion

3 - Le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion de 2015 à 2020 : agir pour l'insertion des allocataires du revenu de solidarité active

1^{ère} thématique

L'accès à l'emploi pérenne : développer l'accès à l'emploi durable en mobilisant les étapes de parcours adaptées aux besoins

- Axe 1** Développement de la clause d'insertion dans les marchés publics du Département et des opérateurs associés
- Axe 2** Développement et mise en œuvre des accords de coopération avec les grandes entreprises implantées sur le territoire départemental visant à favoriser l'emploi des Seine-et-Marnais
- Axe 3** Accompagnement à la création de son propre emploi
- Axe 4** Animation des réseaux d'entreprises liés notamment à Cap-parrainage et Profession-emploi
- Axe 5** Insertion par l'activité économique
- Axe 6** Emplois aidés

2^{ème} thématique

Rendre acteurs les bénéficiaires : concourir à une plus grande efficacité et une meilleure adéquation entre la demande et l'offre

- Axe 7** Construction d'une démarche de type "conseil participatif"
- Axe 8** Vision globale : l'amont et l'aval (de la conception à l'évaluation)
- Axe 9** Étude de la pertinence et la faisabilité d'une déclinaison territoriale
- Axe 10** Recours à des analyses qualitatives (enquêtes approfondies)

3^{ème} thématique

Structurer le dispositif de revenu de solidarité active et s'adapter à la volumétrie

- Axe 11** Diagnostic de l'existant et proposition d'aménagement en fonction des volumétries croissantes et des stratégies des différentes parties prenantes
- Axe 12** Construction des parcours d'accompagnement adaptés et adaptation de l'offre
- Axe 13** Renforcement du système d'information et du traitement des données

4^{ème} thématique

Renforcer et professionnaliser le recours au Fonds social européen en coordonnant les acteurs

- Axe 14** Définition des actions relevant de l'inclusion sociale
- Axe 15** Sécurisation du processus de gestion du FSE

5^{ème} thématique

Œuvrer à l'inclusion sociale : mobiliser l'ensemble des leviers d'intervention sociale

- Axe 16** Amélioration des conditions de recours aux différents fonds d'aide sociale
- Axe 17** Évolution du comité départemental du fonds d'aide aux jeunes en une instance de pilotage des actions en direction des jeunes seine-et-marnais en difficultés
- Axe 18** Renforcement des articulations avec les acteurs de l'inclusion sociale et notamment les grandes associations caritatives
- Axe 19** Développement de l'accès à la culture
- Axe 20** Soutien aux pratiques de mise en œuvre d'actions collectives au sein des Maisons départementales des solidarités
- Axe 21** Soutien au maintien et à l'accès dans le logement

*La politique d'insertion
du Département
de Seine-et-Marne :*

*objectifs, thématiques,
axes et méthode*

Une démarche globale pour l'insertion en Seine-et-Marne de 2015 à 2020

La politique menée par le Département au titre de l'insertion s'articule autour de trois principaux documents :

- le pacte territorial pour l'insertion (P.T.I.). Il s'agit du document stratégique positionnant le rôle du Département en tant que chef de file. Créé par la loi de décembre 2008 portant création du revenu de solidarité active (R.S.A.), il a renforcé le rôle de la collectivité en tant que coordinateur de l'ensemble des acteurs œuvrant autour de cette thématique. Son rôle s'est vu de plus accru dans le cadre de la délégation de gestion au titre du Fonds social européen (F.S.E.) pour la programmation 2014-2020. Il est partenarial et signé par les différentes parties prenantes ;
- le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion. Il présente l'ensemble des outils mobilisés et/ou à construire pour répondre aux priorités définies dans le P.T.I.. Il est propre au Département et témoigne des moyens déployés dans le cadre de ces politiques ;
- un bilan annuel. Il fait état de la typologie des bénéficiaires, assure un rendu compte physico financier de l'activité menée.

Afin d'illustrer tel que nécessaire l'intérêt de ces politiques et ce, particulièrement, dans un département comme la Seine-et-Marne, marqué par une croissance démographique continue (donc une croissance constante des demandes des publics concernés) et par la crise économique nationale, un certain nombre de partis ont été pris à l'occasion du renouvellement de ces documents.

Compte tenu du caractère stratégique du premier et programmatique du second, ils sont **pluriannuels** et conclus pour la **période 2015-2020** (en cohérence avec la période de programmation du F.S.E.). Afin de démontrer la complémentarité et de marquer la cohérence et l'articulation de l'ensemble, ils sont présentés de manière conjointe, l'un complétant l'autre.

Ils sont par ailleurs de format synthétique de manière à être plus lisibles, mettant en exergue les axes majeurs de la politique départementale. Leur élaboration s'appuie pour autant sur l'analyse qui apparaît dans le bilan annuel réalisé spécifiquement sur cette politique et puise également sa légitimité dans l'utilisation de l'ensemble des travaux réalisés par l'Observatoire départemental au travers des différents documents qu'il produit (portrait démographique, portrait économique, atlas des solidarités...). Les diagnostics territoriaux réalisés sur les 14 territoires des Maisons départementales des solidarités constituent également une source majeure d'analyse des besoins. Leur déclinaison en projet et en plan d'action contribue à la construction des orientations et actions départementales.

Les chiffres clés font l'objet d'une présentation particulière, introductive, situant les enjeux, et renvoient aux sources détaillées existantes. Cette présentation est réalisée par l'Observatoire départemental des solidarités.

Enfin, le domaine de l'insertion par l'emploi a fait l'objet spécifiquement de la première démarche d'évaluation des politiques publiques telle que voulue par l'Assemblée départementale. Le bilan positif est assorti d'un certain nombre de préconisations qui ont été reprises de façon opérationnelle dans ces documents. Elles sont rappelées dans la partie introductive, à la suite des données de l'Observatoire.

Le P.T.I. et le P.D.I.L.E. concourent de manière complémentaire à la poursuite de deux objectifs centraux résumés de la manière suivante :

- favoriser et garantir au mieux l'accès à l'emploi pérenne,
- mobiliser l'ensemble des outils de l'insertion sociale et professionnelle afin de garantir la cohérence et la continuité des parcours.

Ils s'articulent autour de **5 thématiques principales** :

- l'accès à l'emploi pérenne : ce thème recouvre l'ensemble des actions menées visant le développement de solutions d'insertion professionnelle pour les publics demandeurs d'emploi dans le champ de l'économie sociale et solidaire tout comme dans celui de l'économie marchande traditionnelle ;
- rendre acteurs les bénéficiaires : ce thème part du constat d'actions menées aujourd'hui sans considération suffisante de la parole des bénéficiaires eux-mêmes. Cette situation doit être progressivement inversée de manière à garantir plus d'efficacité et une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. Cela doit aussi permettre de mieux identifier les causes du non recours et donc de participer à cet enjeu national visant à renforcer l'intervention préventive ;
- aménager la structuration du dispositif de manière à s'adapter à l'augmentation constante des volumétries : il s'agit de permettre de résister au mieux au décrochage entre moyens alloués et besoins. Il faut entre autres garantir la mise en œuvre d'un accompagnement adapté aux problématiques des personnes ;
- renforcer et professionnaliser le recours au Fonds social européen, de manière à consolider les moyens d'actions et à coordonner l'offre d'insertion sur les territoires notamment en lien avec les plans locaux pour l'insertion et l'emploi ;
- œuvrer à l'inclusion sociale : il s'agit de mobiliser l'ensemble des leviers d'intervention sociale de manière à garantir les parcours d'insertion de ces populations souvent fragiles.

Ces cinq thématiques structurent les deux documents.

Le P.T.I. s'intéresse spécifiquement, de par sa nature, aux questions de pilotage, d'animation et de coordination de ces politiques. Cela fait donc l'objet d'un chapitre particulier qui lui est propre. Le P.D.I.L.E., document opérationnel relevant des moyens mobilisés par le Département, se décline sous forme d'axes concrets et à une vocation opérationnelle. Enfin, la préoccupation de l'évaluation est transverse à l'ensemble des documents.

Pour servir les ambitions portées par cette politique, le Département s'appuie notamment sur ses services déconcentrés au sein des Maisons départementales de solidarités, et plus particulièrement sur le Service social départemental (S.S.D.). Des personnels dédiés sont chargés de faire vivre le dispositif. En fonction des réalités de chacun des 14 territoires, les projets territoriaux élaborés déclinent les principaux objectifs des politiques départementales menées. L'ensemble est animé au sein de 14 conférences territoriales et d'une conférence départementale qui renvoient naturellement à la coordination des acteurs telle que voulue au sein du P.T.I..

Par ailleurs, la Seine-et-Marne s'est dotée, depuis la création du revenu minimum d'insertion, **d'un opérateur associatif spécifique dédié, INITIATIVES 77**, qui intervient plus particulièrement sur les champs de l'insertion professionnelle et de l'insertion par le logement. Par la capacité d'ingénierie ainsi développée, il concourt à l'innovation dans ces domaines et assure la gestion souple et adaptée de nombreux dispositifs. Il s'agit là d'une organisation originale qui a démontré pour autant son efficacité comme l'a souligné l'évaluation menée sur ces domaines au cours de l'année 2013.

Ainsi, malgré l'état actuel des finances publiques nationales qui contraint à un resserrement budgétaire pour tous les niveaux territoriaux de mise en œuvre des politiques publiques, l'Assemblée départementale compte maintenir au mieux ses efforts envers ses concitoyens les plus fragiles.

Les dépenses sociales et tout particulièrement les allocations individuelles de solidarité (A.I.S.), mal compensées par les dotations de l'État bien qu'elles relèvent de la solidarité nationale, pèsent lourd dans les budgets départementaux.

Dans ce contexte, la politique d'insertion en Seine-et-Marne se donne pour ambition d'accompagner au mieux les personnes dans leur autonomisation et de les aider ainsi à s'insérer durablement dans le milieu économique et social. Pour ce faire, elle mobilise un ensemble de moyens en interne et en externe ainsi que des ressources de financements diversifiées.

Les chiffres clés ⁽¹⁾ : les éléments d'observation pour mieux définir la stratégie

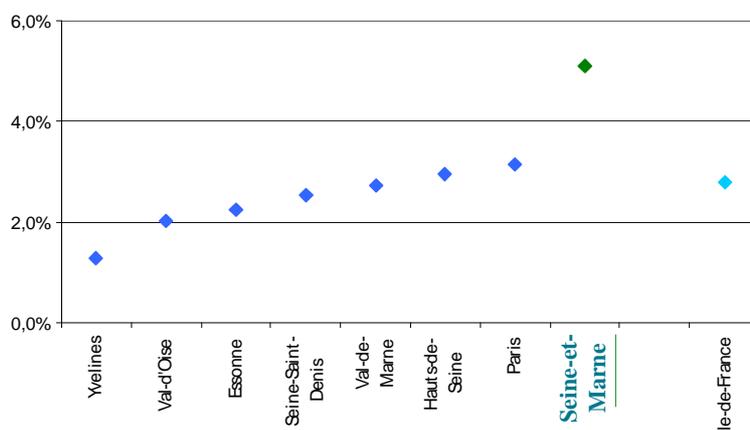
Le contexte départemental

Un département peuplé et une forte hausse du nombre d'habitants

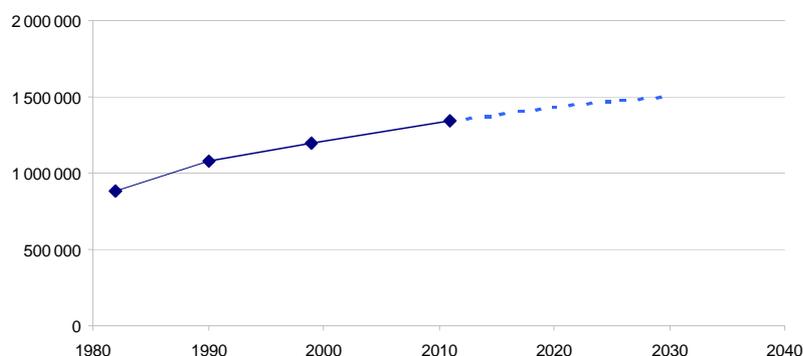
Avec une population de **1 338 427 habitants** au 1^{er} janvier 2011 (population municipale), la Seine-et-Marne se classe au 10^{ème} rang des départements métropolitains. Au niveau régional, elle atteint le 5^{ème} rang, juste derrière les Yvelines et devant les autres départements de grande couronne.

Le département a connu, depuis le début des années 1980, une très forte hausse de sa population. De plus, contrairement à la quasi-totalité des autres départements franciliens, cette augmentation s'est poursuivie de manière soutenue sur la période récente : **+ 5,1 % entre 2006 et 2011**, contre + 2,8 % en Île-de-France et + 2,7 % sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Évolution de la population entre 2006 et 2011 : les départements d'Île-de-France (INSEE, recensement 2006-2011)



Évolution de la population entre 1982 et 2011 et projections à l'horizon 2030 (INSEE, recensement et OMPHALE)



Ce dynamisme démographique devrait nettement se poursuivre dans les années à venir. Selon les projections réalisées par l'INSEE, la Seine-et-Marne comptera un peu plus d'**1,5 million d'habitants l'horizon 2030**.

(1) Portrait démographique de la Seine-et-Marne, Observatoire départemental, novembre 2012.
Portrait économique de la Seine-et-Marne, Observatoire départemental, mai 2014.
Atlas des solidarités 2013, Observatoire départemental des solidarités, août 2014.

Des niveaux de revenus élevés... mais 10 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté

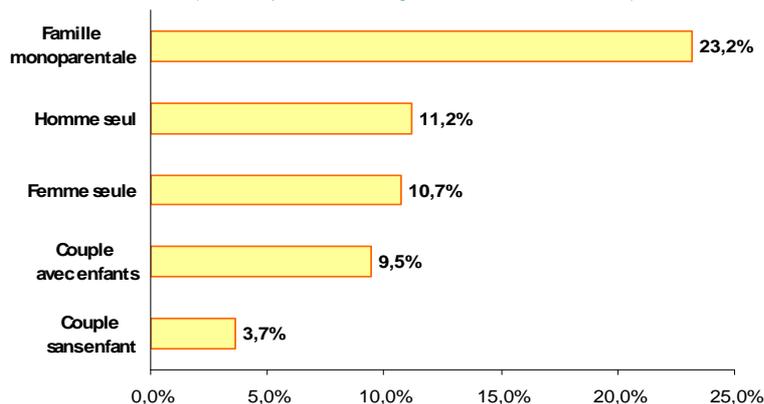
En France métropolitaine, le revenu fiscal médian mensuel était en 2011 de 1 602 € par unité de consommation ⁽¹⁾. La moitié des ménages avait déclaré un revenu inférieur à ce montant et l'autre moitié un revenu supérieur. Sur le département, cet indicateur s'élevait à 1 808 € soit le ⁶^{ème} **revenu médian le plus élevé de France**. Par ailleurs, la part des foyers imposés était également beaucoup plus importante qu'en moyenne : 71 % des foyers seine-et-marnais, contre 61 % sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Il est toutefois important de souligner que des **différences marquées** existent au sein du département. Le revenu médian varie fortement d'une commune à l'autre : environ 1 000 € à Montereau-fault-Yonne, contre près de 2 900 € à Babizon.

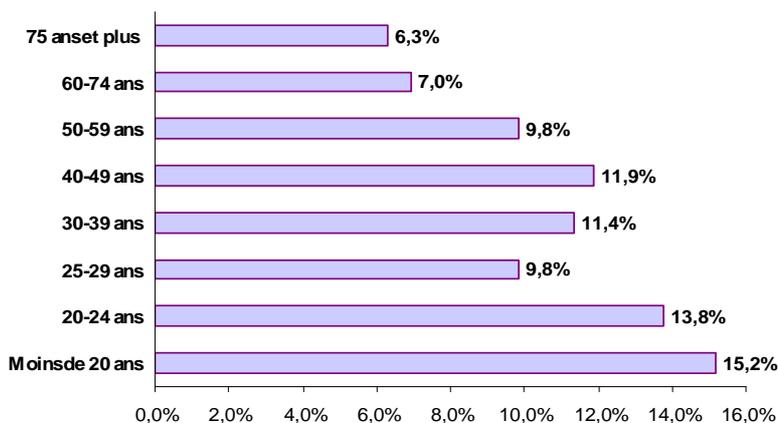
Par ailleurs, **10,4 % de la population seine-et-marnaise** disposaient de ressources inférieures au **seuil de pauvreté** ⁽²⁾. Si ce taux est assez nettement inférieur à celui observé au niveau régional (13,5 %) et national (14,3 %), il a néanmoins enregistré une hausse non négligeable, passant de 9,1 % en 2008 à 10,4 % en 2011 ⁽³⁾.

Les niveaux de vie sont nettement conditionnés par la structure du ménage. En Seine-et-Marne, le taux de pauvreté des familles monoparentales était de 23,2 %, contre moins de 4 % pour les couples sans enfant. L'isolement est un facteur de pauvreté particulièrement influent.

Taux de pauvreté en Seine-et-Marne, selon le type de ménage
(INSEE, revenus disponibles localisés 2011)



Taux de pauvreté en Seine-et-Marne, selon l'âge
(INSEE, revenus disponibles localisés 2011)



Les enfants sont fortement touchés par la pauvreté, subissant, dès le plus jeune âge, les inégalités qui affectent leurs parents. 15,2 % des Seine-et-Marnais âgés de moins de 20 ans et 13,8 % des 20-24 ans vivent dans un foyer dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

(1) INSEE DGFIP.

(2) Par convention, 60 % du revenu médian de la population française soit, en 2011, 977 € pour une personne seule, 2 052 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

(3) INSEE, revenus disponibles localisés.

Un fort taux d'activité

La Seine-et-Marne compte environ 677 000 actifs (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi) soit près de 76 % des personnes âgées de 15 à 64 ans (INSEE, recensement 2011).

Ce **taux d'activité est particulièrement élevé** et place le département très nettement au-dessus de la moyenne métropolitaine : **5^{ème} sur les 96 départements**.

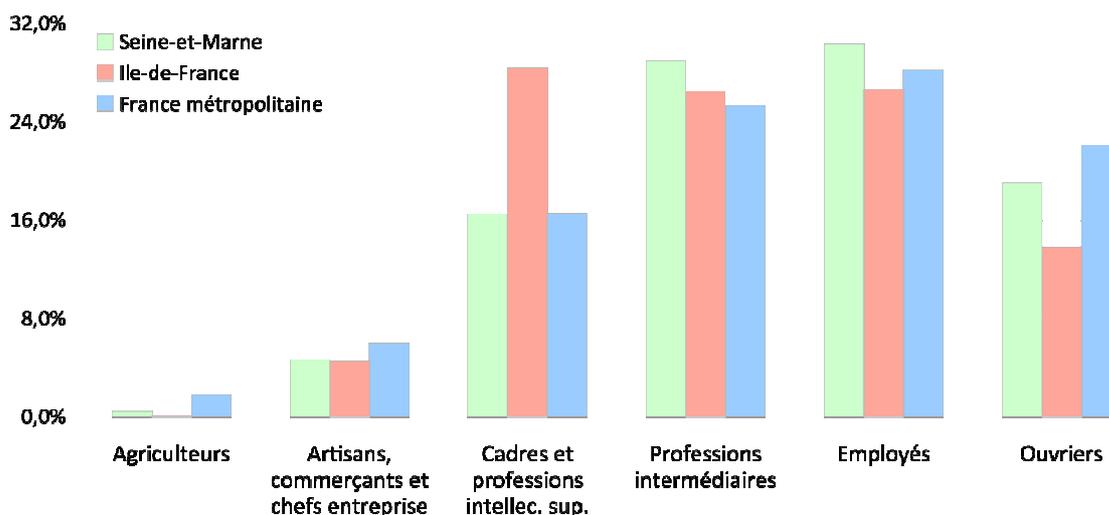
Autre particularité notable, l'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes est moins marqué dans le département qu'en moyenne nationale. Le taux d'activité des femmes est important et positionne une nouvelle fois la Seine-et-Marne au 5^{ème} rang des départements métropolitains.

Une surreprésentation des professions intermédiaires et des employés

En Seine-et-Marne, **les professions intermédiaires et les employés sont majoritaires** (29 % et 30,3 % de la population active occupée, INSEE recensement 2011).

Par ailleurs, le département se distingue du reste de l'Île-de-France par une nette surreprésentation des ouvriers et à l'inverse une faible part des cadres et professions intellectuelles supérieures. Cette différence est directement corrélée à la spécificité industrielle du département (métallurgie, câbles, imprimerie, raffinage d'hydrocarbures...) et au faible nombre d'emplois dits du "supérieur" dans le tissu économique local.

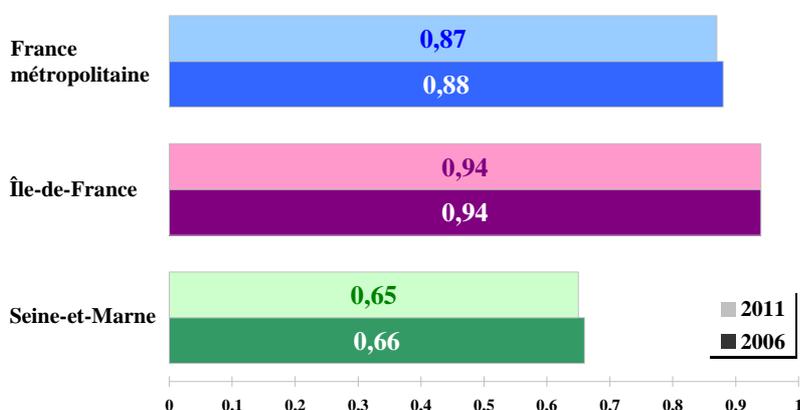
Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle en 2011
(INSEE, recensement)



L'emploi

Un très faible ratio emplois / actifs

Ratio emploi / actif en 2006 et 2011 (INSEE, recensements)

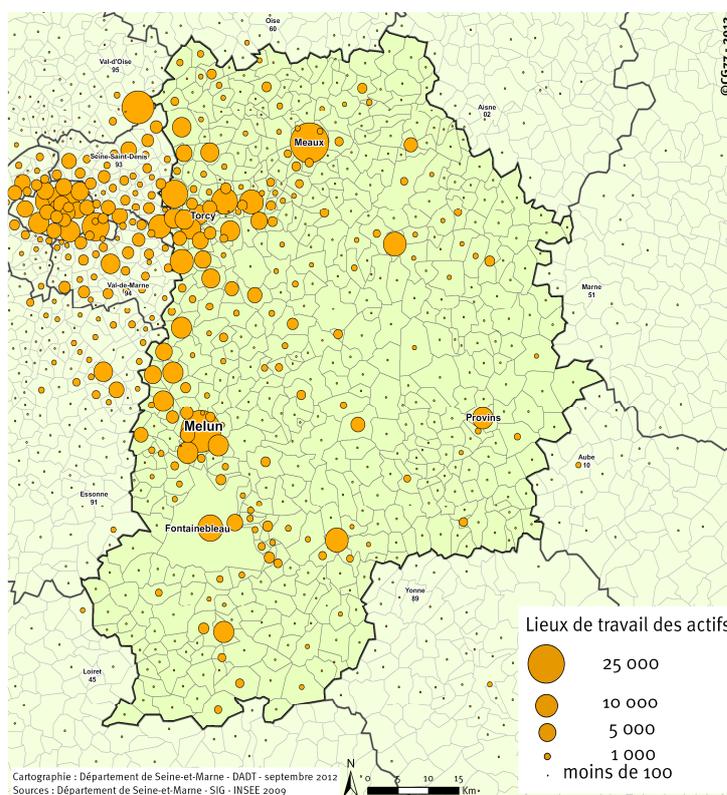


Avec environ 443 000 emplois pour 677 000 actifs, le ratio emplois / actifs du département atteint 0,65, soit **à peine 2 emplois pour 3 actifs**. La Seine-et-Marne occupe ainsi le dernier rang national pour cet indicateur. De plus, même si le nombre d'emplois a progressé depuis 2006, cette hausse "compense" à peine celle du nombre d'actifs compte tenu de la forte augmentation de la population. En outre, au vu des résultats des projections de population sur le département, le déséquilibre emplois / actifs risque de s'aggraver.

Il est toutefois important de relativiser ces constats compte tenu de la présence du bassin d'emploi de Paris et des Hauts-de-Seine à (relative) proximité.

Pour autant, cette situation implique des déplacements domicile / travail pouvant être particulièrement longs. **Les actifs seine-et-marnais** sont en effet ceux qui, à l'échelle de l'Île-de-France, **parcourent les plus longues distances pour se rendre sur leur lieu de travail** ⁽¹⁾. Cet éloignement géographique peut avoir des répercussions importantes dans l'organisation de la vie quotidienne : temps de déplacements longs, difficultés potentielles pour l'accueil des jeunes enfants et pour la gestion des activités périscolaires, importance des dépenses liées aux déplacements (carburant, assurance, entretien du véhicule)... De plus, ce déficit d'emploi local peut également constituer, sur certains territoires, un frein à l'insertion professionnelle.

Lieu de travail des actifs seine-et-marnais

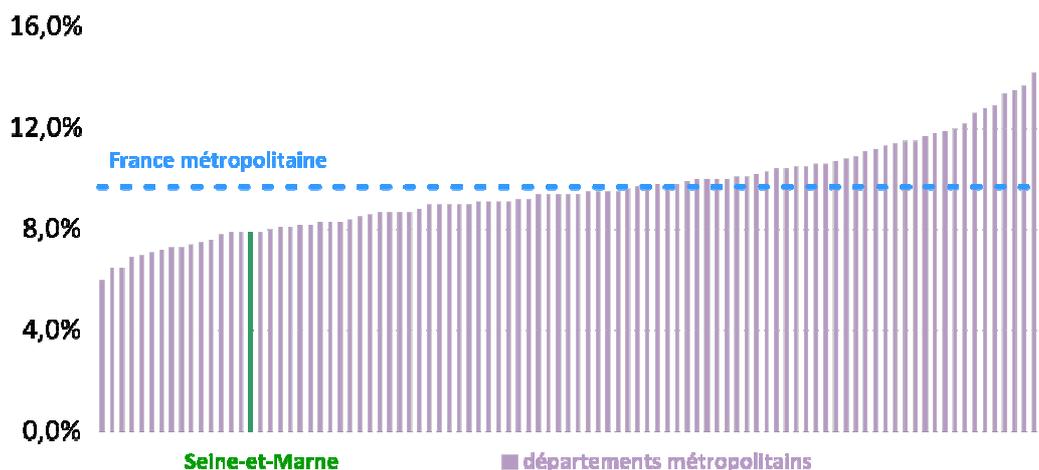


(1) INSEE Île-de-France à la page n°380, janvier 2012.

Un taux de chômage relativement faible mais qui connaît une hausse marquée

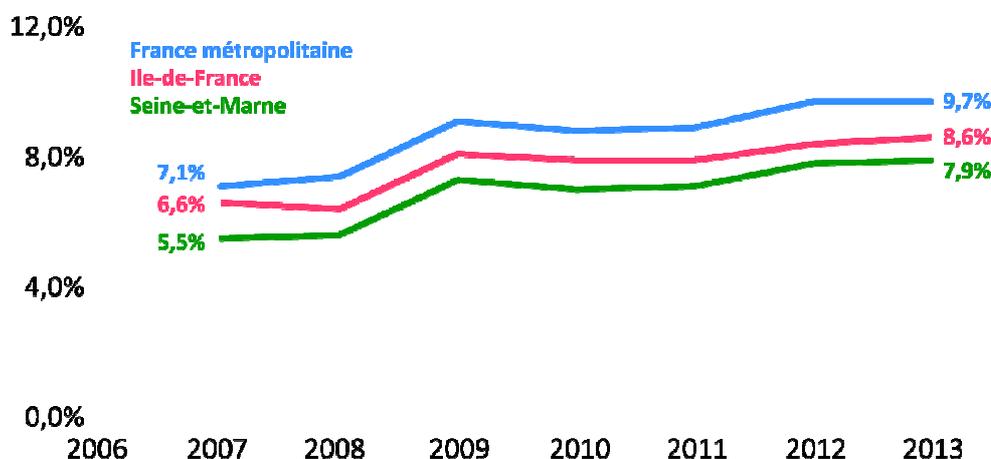
Malgré un ratio emplois / actifs assez défavorable, **le taux de chômage du département reste très inférieur** à celui observé en moyenne francilienne et sur l'ensemble du territoire métropolitain (7,9 % au 4^{ème} trimestre 2013, contre respectivement 8,6 % et 9,7 %). La Seine-et-Marne se situe parmi les territoires présentant des taux de chômage relativement faibles.

Taux de chômage localisé des départements
(INSEE, 4^{ème} trimestre 2013, données CVS)



Il est toutefois important de constater que **le chômage a nettement augmenté en Seine-et-Marne**. La courbe départementale a connu une évolution parallèle à celle observée en moyenne en Île-de-France et sur l'ensemble du territoire métropolitain. Sur la période la plus récente, l'écart à la moyenne francilienne s'est même quelque peu réduit.

Évolution du taux de chômage localisé
(INSEE, 4^{ème} trimestre, données CVS)



Le tissu économique

Si la Seine-et-Marne possède de longue date une **spécificité industrielle**, celle-ci s'est **estompée** ces dernières années, suivant les tendances nationales de tertiarisation de l'économie et de perte d'emplois dans l'industrie.

Ainsi, dans le secteur privé, en Seine-et-Marne, le nombre d'emplois du secteur industriel est passé d'environ 66 000 en fin 2001 à 48 900 fin 2011 ⁽¹⁾. Le contexte de mutation économique, amplifié par la crise depuis 2008, risque de peser encore lourdement sur le bilan de l'emploi. Des industries telles que l'imprimerie et le papier, le verre, le travail des métaux ou encore la chimie (parfums), les équipements automobiles, accusent de très lourdes pertes. Autrefois florissantes, **les composantes à faible et moyenne technologie** de ces secteurs industriels sont aujourd'hui fortement concurrencées par les pays à faible coût de main d'œuvre.

Certaines **industries de moyenne-haute technologie** parviennent à **bien résister** : l'aéronautique, les câbles et la fibre. La distribution d'eau et d'énergie, l'assainissement et le traitement des déchets ("éco-industries") voient leurs effectifs croître nettement, compte tenu du développement démographique et résidentiel du département.

Par ailleurs, **le secteur de la construction**, très spécifique au département, a connu **une forte dynamique** ces dernières années, tant pour la construction immobilière que pour les activités de travaux publics.

De même, le **secteur du commerce** a fortement **progressé**. Au total, ce sont environ 9 400 emplois qui ont été créés entre 2001 et 2011, principalement dans le commerce de détail (principalement centres commerciaux et zones commerciales).

Deux autres secteurs, celui du **tourisme et des loisirs** d'une part et celui du **transport et de l'entreposage** d'autre part, contribuent à caractériser l'identité économique de la Seine-et-Marne. À l'inverse, **les services**, même s'ils ont connu une forte progression, continuent d'être **sous-représentés** dans le département par rapport à l'Île-de-France.

Autre caractéristique bien particulière de la Seine-et-Marne : l'emploi salarié privé se trouve principalement dans de **petits établissements** : 75 % des emplois sont situés dans des établissements de moins de 200 salariés, contre 68 % en moyenne sur l'ensemble de la région ⁽²⁾. C'est surtout dans les très grands établissements, ceux de plus de 500 salariés, que la différence est la plus nette, et ce, malgré la présence de DISNEYLAND PARIS (14 500 emplois) ou du groupe SAFRAN (près de 4 000 en Seine-et-Marne). Cette spécificité est particulièrement marquée sur les franges Sud et Est du département, où le seul territoire à disposer d'un établissement de plus de 500 salariés est celui de Montereau-fault-Yonne (SILEC CABLE).

(1) INSEE Estel - Traitement Département de Seine-et-Marne.

(2) Même s'il peut arriver que l'entreprise dont dépend l'établissement soit de grande taille (banques par exemple).

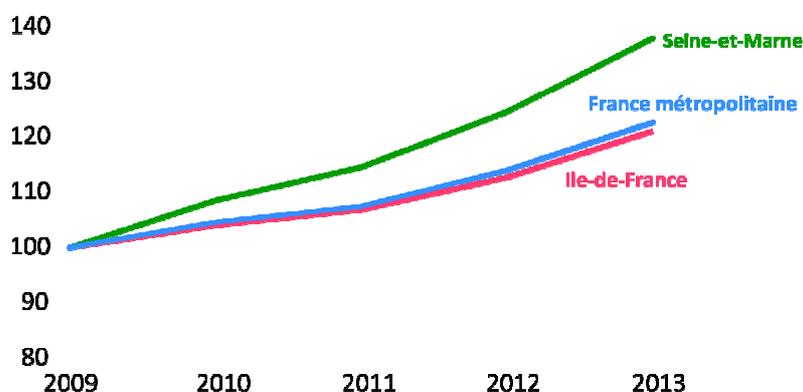
Les bénéficiaires du R.S.A. généralisé

Un taux de couverture du R.S.A. généralisé inférieur aux moyennes régionale et nationale... mais une augmentation sans précédent du nombre d'allocataires

Fin 2013, **4,2 % de la population seine-et-marnaise** était couverte par le **R.S.A. généralisé** (seul ou majoré). Cette proportion place la Seine-et-Marne au 59^{ème} rang départemental, parmi les territoires présentant des valeurs inférieures à la moyenne métropolitaine (5,2 %).

Si le taux seine-et-marnais est relativement faible, **l'augmentation du nombre d'allocataires** observée depuis la mise en œuvre du dispositif constitue une spécificité majeure : **+ 38 % entre fin 2009 et fin 2013**, soit près de 7 500 allocataires supplémentaires en l'espace de 4 ans (contre + 21 % en Île-de-France et + 23 % en France métropolitaine).

Évolution du nombre d'allocataires du R.S.A. généralisé entre 2009 et 2013
(base 100 en 2009, source : C.N.A.F., M.S.A., données consolidées)



"L'évolution du nombre d'allocataires du R.S.A. généralisé est essentiellement liée à la conjoncture économique et à son impact sur la situation du marché du travail. Elle est étroitement associée aux variations du chômage et aux conditions de son indemnisation. L'évolution du chômage se répercute sur les effectifs du R.S.A. généralisé avec un certain délai, d'autant qu'il faut une diminution suffisamment importante du chômage pour faire baisser cette population. Lorsque la conjoncture se dégrade, l'accroissement du nombre d'allocataires qui résulte d'une hausse du taux de chômage s'observe après l'extinction des droits à l'assurance chômage, puis de l'assistance chômage ou d'autres dispositifs pouvant prendre le relais".

Par ailleurs, "le resserrement des conditions d'accès aux dispositifs de retrait d'activité (départ anticipé pour carrière longue, préretraite, allocation équivalent retraite...) et surtout la gravité de la crise de 2008-2009 entraînent une forte hausse du nombre des allocataires âgés de plus de 50 ans. À l'effet conjoncturel vient s'ajouter l'impact de l'augmentation progressive de l'âge de départ à la retraite à partir de la génération née en 1951, à compter du 1^{er} juillet 2011. Ainsi, l'accroissement du nombre d'allocataires est particulièrement fort pour les 60-61 ans. Parallèlement, les nouveaux entrants dans l'allocation de solidarité aux personnes âgées (A.S.P.A., ex-minimum vieillesse) sont en baisse en 2012, notamment car les bénéficiaires du R.S.A. de la génération 1952 n'ont pu bénéficier de l'A.S.P.A. qu'à partir de 60 ans et 9 mois" ⁽¹⁾.

(1) Les allocataires du R.S.A. fin juin 2013, DREES, Études et résultats n° 864, janvier 2014.

Les caractéristiques des allocataires ayant un droit ouvert au R.S.A. généralisé fin 2013

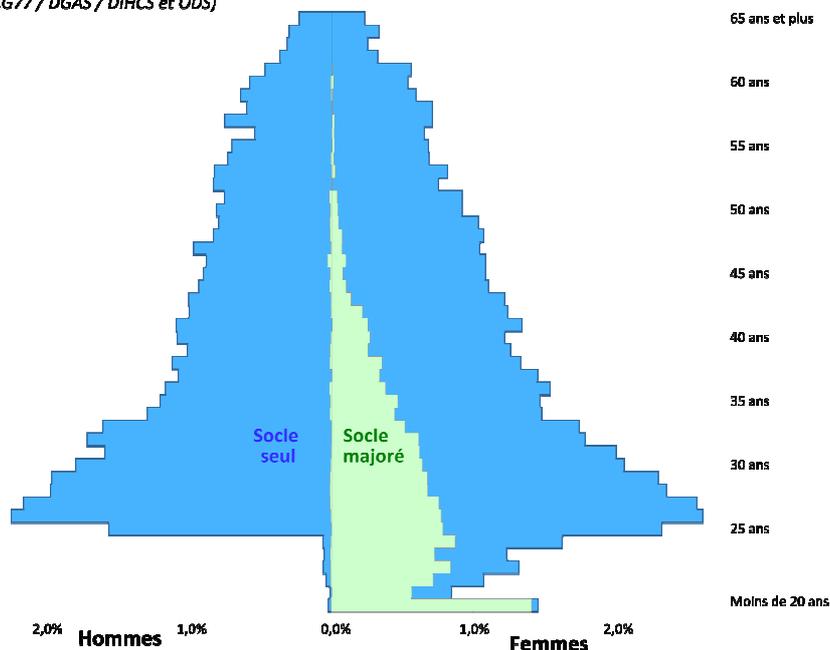
Les femmes sont majoritaires parmi les allocataires ayant un droit ouvert au R.S.A. généralisé (56,4 %). Elles sont en moyenne plus jeunes que les hommes : 36,7 ans contre 39,5 ans.

La répartition par sexe et âge des allocataires est fortement corrélée aux conditions d'attribution du R.S.A. généralisé : nette surreprésentation des jeunes femmes bénéficiaires du R.S.A.

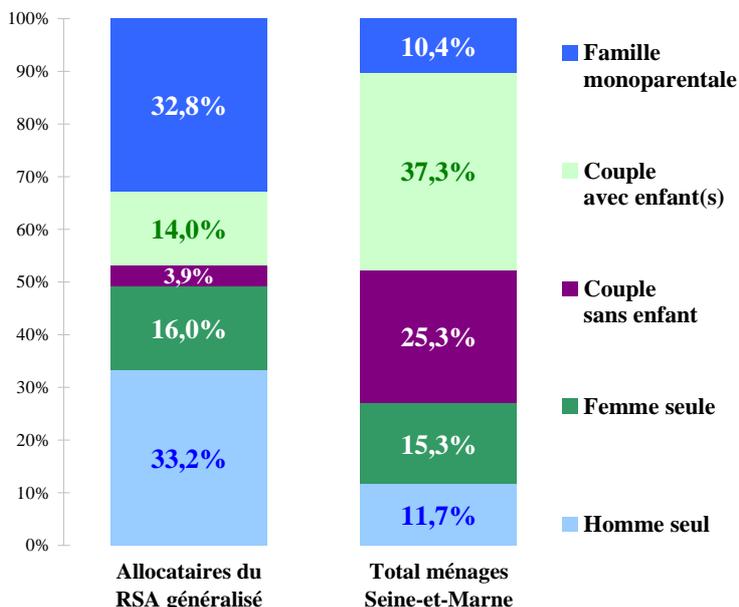
généralisé majoré, forte augmentation des effectifs à l'âge de 25 ans, diminution progressive du nombre d'allocataires avec l'avancée en âge.

Pyramide des âges des allocataires du R.S.A. généralisé ayant un droit ouvert au 31/12/2013

(fichiers bénéficiaires CAF - données non consolidées exploitation CG77 / DGAS / DIHCS et ODS)



Comparaison de la structure familiale des allocataires du R.S.A. généralisé ayant un droit ouvert au 31/12/2013 et de l'ensemble des ménages seine-et-marnais



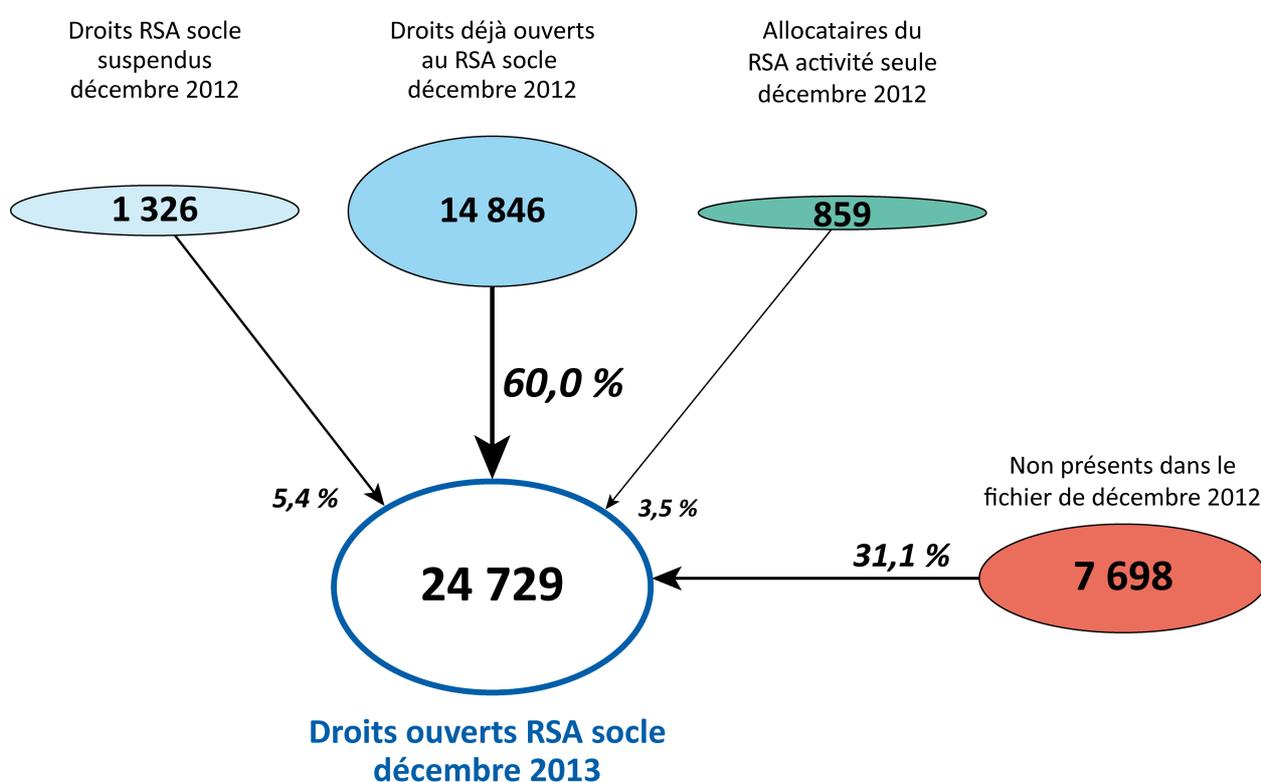
Les hommes seuls sans enfant représentent un tiers des allocataires du R.S.A. généralisé. Cette proportion est particulièrement élevée compte tenu de la part occupée par ce type de ménage dans l'ensemble de la population du département (11,7 % des ménages). De même, les familles monoparentales sont très nettement surreprésentées : 32,8 % des foyers allocataires sont composés d'une personne isolée avec enfant(s) alors qu'en moyenne, seuls 10 % des ménages seine-et-marnais sont des familles monoparentales.

Analyse des flux d'allocataires

Fin 2013, **24 729 allocataires** avaient un droit ouvert au **R.S.A. généralisé**, soit 2 000 foyers de plus que fin 2012 (+ 10 %).

Cette hausse résulte de **nombreux flux** au sein du dispositif : 31,1 % des allocataires avec un droit ouvert au mois de décembre 2013 n'étaient pas présents dans les fichiers de la C.A.F. un an auparavant. Par ailleurs, 3,5 % ont connu un passage du R.S.A. activité vers le R.S.A. généralisé et 5,4 % ont vu leurs droits ré-ouverts après une période de suspension.

Ces nombreux mouvements d'entrée / sortie peuvent parfois rendre l'accompagnement des bénéficiaires complexe et générer des difficultés dans la gestion de l'ouverture des droits et le versement de l'allocation.



Source : fichiers bénéficiaires CAF - données non consolidées, exploitations CG77 / DGAS / DIHCS et ODS

Des différences marquées s'observent selon l'âge des allocataires : si en moyenne 60 % des foyers avec un droit ouvert fin 2013 étaient dans la même situation un an plus tôt, ils ne sont que 48,6 % dans ce cas lorsqu'ils sont âgés de moins de 30 ans mais près de 72 % lorsqu'ils ont 50 ans et plus.

Les écarts selon la situation familiale sont en revanche assez peu significatifs.

L'évaluation : objectiver pour mieux agir

La démarche initiée en 2012 par les élus du Département

Le pilotage et le suivi des politiques publiques se sont structurés depuis plusieurs années en Seine-et-Marne comme dans de très nombreuses collectivités. Cela se traduit notamment par la construction, l'alimentation, l'analyse de tableaux de bords, de tableaux de suivi d'activité, d'une démarche de performance pilotée par la Direction du contrôle de gestion, de l'audit et de l'évaluation (D.C.G.A.E.). La recherche d'une plus grande efficience a une visée principale d'optimisation de la dépense publique. Elle est indispensable dans une période de raréfaction de la ressource mais n'apporte pas cependant l'ensemble des éclairages permettant de mesurer au mieux l'impact des politiques menées.

Dès 2011, l'Assemblée départementale a donc souhaité compléter cette organisation par la mise en place d'une démarche d'évaluation des politiques publiques. Deux politiques par an sont évaluées et le choix s'est porté dès la première année pour l'une d'entre elles, sur le champ de l'insertion professionnelle.

La démarche d'évaluation permet d'objectiver, de mesurer, quantifier, rendre lisible et transparente, l'efficacité d'une politique menée. Il est émis un jugement qui s'assortit de préconisations.

Le périmètre concernant la politique d'insertion : les questions posées

Quatre questions ont été posées dans le cadre du marché public en vue de retenir le consultant spécialisé sur la méthodologie et le domaine concerné :

1. L'orientation permet-elle de désigner la forme d'accompagnement la plus adaptée (en respectant de bonnes conditions : délais, qualité d'accueil et information, au regard des moyens consentis) ?
2. L'offre d'accompagnement vers l'emploi permet-elle de produire de véritables parcours d'insertion professionnelle (question qui vise les référents emploi désignés par le Département dont en particulier les associations d'accompagnement vers l'emploi (A.A.V.E.), les accompagnements spécifiques cofinancés dans le cadre du recours au F.S.E. et Pôle emploi) ?
3. Les actions d'insertion professionnelle produisent-elles de l'employabilité et de l'accès à l'emploi (ou, à défaut, un rapprochement de l'emploi) ? Il est ici visé divers outils et actions dont celles portées par l'opérateur départemental INITIATIVES 77, le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique, le recours aux emplois aidés, le "pack insertion" cofinancé par le F.S.E. et recouvrant 17 actions de formation.
4. Les trois composantes (orientation - accompagnement - actions) sont-elles au final pertinentes, bien articulées et efficaces ?

Le jugement évaluatif

1. L'orientation est réalisée par les A.A.V.E. au travers d'un entretien au cours duquel est complété un questionnaire d'orientation. Alors que le nombre d'allocataires n'a cessé de croître, le taux d'orientation a régulièrement progressé jusqu'en 2012 et est resté stable en 2013 (aux environs de 72 %). Le nombre de réorientations précoces estimé à travers l'activité des équipes pluridisciplinaires est faible et tend à démontrer l'adaptation de la prescription à l'entrée dans le dispositif. Sur le fond comme sur la forme, le dispositif est efficace même si la charge en augmentation constante risque de le mettre rapidement à mal.
2. L'accompagnement professionnel est réalisé par trois types d'acteurs en Seine-et-Marne. L'un d'entre eux, les A.A.V.E., est spécifique au Département, tant du fait du choix d'opérateurs externes exerçant une mission dédiée que de la nature atypique de l'accompagnement et des moyens qui y sont consacrés. Cette offre est complétée par Pôle emploi pour les allocataires inscrits à l'entrée dans le dispositif et d'accompagnements réalisés par divers opérateurs pour des publics particuliers nécessitant une technicité singulière.

L'enquête auprès des bénéficiaires réalisée au cours des travaux évaluatifs a démontré que les personnes repéraient bien leur accompagnateur (plus de 80 %) et qu'ils le jugeaient utile pour une large majorité d'entre eux (60 %). Ceci constitue de bons résultats. Le taux de sortie à l'emploi spécifiquement pour les A.A.V.E. est resté bon (36 %), au regard des moyennes nationales constatées pour des actions comparables et ce malgré les effets cumulés d'une augmentation des files actives des accompagnateurs et de la crise.

3. Les résultats d'accès à l'emploi ont été jugés significatifs particulièrement pour les chantiers d'insertion et les actions de préparation à l'emploi initiées par INITIATIVES 77. Pour les chantiers d'insertion, le taux est supérieur à 42 % alors que la moyenne régionale se situe à 33 %. Ces résultats s'expliquent grâce à la mobilisation de l'opérateur départemental. Les actions préparatoires à l'emploi permettent d'atteindre quant à elles des résultats supérieurs à 75 %. On ne peut donc que déplorer le trop petit nombre de personnes concernées. L'offre de formation qualifiante de la Région est par contre peu mobilisée. À ce titre, la coordination en Île-de-France est complexe compte tenu des volumes traités et de la technocratie en œuvre pour répondre aux besoins.

L'évaluation souligne qu'environ 33 % des allocataires du R.SA. bénéficient des outils d'insertion professionnelle du Département en 2012, soit environ 7 000 personnes. Les coûts moyens de parcours sont de 1 200 €.

4. Le dispositif conçu et porté par le Département est cohérent avec une orientation très forte donnée à l'insertion professionnelle. Comme démontré ci-dessus, il produit des résultats et l'ensemble est fluide.

L'évaluation a donc démontré que l'ensemble de l'architecture avait toute sa pertinence. Il est cependant utile d'y apporter un certain nombre d'aménagements afin de lui permettre de maintenir le niveau de qualité et de résultats obtenus dans un contexte d'augmentation constante du flux et de tension des moyens.

Les préconisations formulées

1. Pour la première question posée, elles s'articulent autour de deux points, dans une logique d'optimisation de l'existant, sans surcoût :
 - renforcer la qualité de l'orientation en redéfinissant les critères préalables à l'instruction afin de limiter les "effets reports" d'une inscription administrative à Pôle emploi ;
 - renforcer le partenariat avec Pôle emploi afin de rendre plus efficient le suivi des allocataires du R.S.A..

2. Deux préconisations sont principalement faites dans une logique d'optimisation de l'existant, sans augmentation des moyens dédiés, pour la deuxième question :
 - définir une segmentation des publics orientés et accompagnés par les A.A.V.E. de manière à moduler l'intensité de l'accompagnement afin de dégager quelques capacités complémentaires d'absorption du flux et de maintenir le niveau sur les cibles priorisées par le Département ;
 - rééquilibrer les moyens sur les territoires en fonction des besoins au regard des files actives actuelles et des flux.

3. Trois registres de préconisations ont été énoncés de manière à renforcer les actions menées concernant la troisième question, nécessitant un développement des moyens alloués dans certains cas, notamment au travers du recours accru au financement par le Fonds social européen :
 - étoffer et diversifier les actions de mobilisation à l'emploi (reprise de confiance en soi, apprentissage des savoirs de base,...) ;
 - renforcer les liens avec les entreprises afin de diversifier et augmenter le nombre d'actions déjà menées dans le cadre des préparations à l'emploi (notamment par un renforcement des liens entre INITIATIVES 77 et SEINE ET MARNE DÉVELOPPEMENT) ;
 - renforcer l'accès à la formation notamment en améliorant les interfaces avec le niveau régional mais aussi en envisageant la création d'une plate forme mutualisée d'offre de formations pour les salariés en insertion dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (I.A.E.).

L'ensemble concourt à la plus grande mise en cohérence des dispositifs (question 4).

Enfin, les conclusions de l'évaluation encouragent au recours renforcé aux financements européens et soulignent la nécessité de mettre en œuvre un système d'information global performant permettant de répondre aux exigences de gestion du F.S.E. et constituant un véritable outil de pilotage.

*Le pacte territorial pour
l'insertion de 2015 à 2020 :*

*coordonner pour mieux agir
au titre de l'insertion*

Introduction

Le pacte territorial pour l'insertion a pour vocation de mettre en cohérence, autour de grands objectifs, l'intervention des principaux acteurs œuvrant dans ce domaine.

Le Département, en tant que chef de file, rassemble à ses côtés les principaux partenaires territoriaux concernés :

- **Pôle emploi,**
- **la Caisse d'allocations familiales (C.A.F.),**
- **la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.),**
- **la Mutualité sociale agricole (M.S.A.),**
- **la Région Île-de-France,**
- **le plan local d'insertion par l'emploi (P.L.I.E.) de la Communauté d'agglomération de Melun-Val de Seine,**
- **le plan local d'insertion par l'emploi (P.L.I.E.) de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux,**
- **l'Union départementale des centres communaux d'action sociale (U.D.-C.C.A.S.),**
- **INITIATIVES 77.**

Chacun de ces acteurs est également en mesure de mobiliser les partenariats qui lui sont propres afin de concourir à l'atteinte des objectifs partagés. La diversité des actions menées dans ce domaine ne saurait en effet se résumer à la liste des acteurs ci-dessus. Ce sont les principaux, pour lesquels il y a un intérêt à nouer et valoriser une coordination institutionnelle.

Le Département assure quant à lui la transversalité nécessaire au sein de ses services afin de mobiliser l'ensemble des compétences à même d'assurer l'atteinte des ambitions qu'il se fixe, sous l'impulsion de la Direction générale des services (Directions des marchés publics, de l'éducation, des routes, des bâtiments et des collèges, des ressources humaines, du contrôle de gestion et de l'évaluation...).

La contraction des moyens face à l'augmentation des charges, si elle suscite de la part de chacun un recentrage sur le cœur de ses métiers, se traduit nécessairement par la recherche d'une plus grande articulation et coordination des moyens sur les champs investis au travers du P.T.I., afin de garantir le meilleur service aux populations ciblées, de préserver la qualité des parcours et d'éviter les ruptures.

Le travail réalisé depuis 2013 dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, notamment au travers de l'expérimentation afin de lutter contre les causes de non recours aux prestations, illustre à quel point la mobilisation coordonnée des acteurs publics et para publics produit de l'efficacité, permet l'optimisation des moyens, et améliore le service rendu aux populations.

L'ensemble des acteurs est réuni au sein d'un comité de pilotage chargé dans un premier temps de l'analyse, de l'amendement et de l'approbation technique des éléments élaborés par le Département, et par la suite du pilotage et du suivi de l'exécution et de la mise en œuvre des principes retenus. Un axe spécifique sur cette question est inscrit dans le P.T.I. de manière à illustrer la volonté du Département de travailler en partenariat et en concertation ces différentes questions, dans le respect de la place et du rôle de chacun.

Six fiches thématiques présentent les ambitions portées. Elles sont construites de manière à rappeler brièvement :

- les éléments de contexte,
- les objectifs principaux poursuivis,
- la démarche menée,
- les différentes parties prenantes,
- les acteurs associés (externes au Département et internes),
- le (ou les) pilote(s).

L'ensemble des acteurs susnommés est appelé à apposer sa signature au P.T.I., base du partenariat défini pour agir ensemble.

L'accès à l'emploi pérenne : développer l'accès à l'emploi durable en mobilisant les étapes de parcours adaptées aux besoins

Contexte

L'objectif principal fixé par les textes au titre de l'insertion est l'accès à l'emploi et donc la mobilisation de l'ensemble des actions y concourant.

Le Département de Seine-et-Marne est très actif sur cette finalité depuis de nombreuses années et ce, au travers du soutien à des dispositifs divers, des acteurs associatifs et institutionnels variés, des représentants des milieux professionnels.

Objectifs

- *Soutenir le développement d'une offre diversifiée de parcours d'accès à l'emploi*
- *Mobiliser le réseau d'acteurs en interaction sur ce champ*

Démarche

Il s'agit de mobiliser et d'animer l'ensemble des partenariats concourant à l'atteinte des objectifs visés. Pour ce faire, il est nécessaire de développer des approches plus transversales en interne et en externe. L'ensemble des ressources doit être mobilisé afin de construire des parcours d'accès à l'emploi diversifiés et cohérents dans leur forme et dans leur contenu.

Parties prenantes

- Unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (U.T. D.I.R.E.C.C.T.E.)
- Pôle emploi
- Région Île-de-France

Acteurs à associer

Externes

- Représentants des organisations patronales
- Représentants de grandes entreprises
- Organismes paritaires collecteurs agréés (O.P.C.A.)
- ...

Internes

- SEINE ET MARNE DÉVELOPPEMENT
- INITIATIVES 77
- Direction de l'aménagement et du développement du territoire (D.A.D.T.)

Pilotes

- Pilote : Département (Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale)
- Copilote : Pôle emploi

Rendre acteurs les bénéficiaires : concourir à plus d'efficacité et à une meilleure adéquation entre la demande et l'offre

Contexte

La question de la participation des usagers a pris de l'ampleur depuis les lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, apportait quant à elle des instructions précises sur la prise en compte d'une représentation des bénéficiaires aux décisions qui s'appliquent à eux.

Les temps de concertation avec les usagers ont effectivement progressé. Ils visent principalement à susciter l'adhésion.

Il est nécessaire de donner une nouvelle ampleur à ce processus de manière à participer à la réduction de la rupture constatée avec les administrations.

Objectifs

- *Permettre une prise en compte de la parole des personnes à toutes les étapes du processus afin de faire progresser les niveaux de réponses apportées :*
 - *élaboration*
 - *suivi*
 - *évaluation*
- *Participer à la réduction de la fracture entre le citoyen et la sphère publique*

Démarche

Il s'agit de construire les modalités d'associations des personnes garantissant l'atteinte de l'objectif. Pour ce faire, il est préconisé de s'inspirer d'expériences réussies auprès d'autres collectivités et/ou du milieu associatif.

Parties prenantes

- Département
 - Référence du travail social et médico-social
 - Direction de la coordination territoriale des solidarités et Maisons départementales des solidarités
- Représentants des associations
- Bénéficiaires

Acteurs à associer

- Un établissement médico-social
- Conseil consultatif régional des personnes accueillies (C.C.R.P.A.)
- Agence nouvelle des solidarités actives (A.N.S.A.)

Pilotes

- Pilote : Département (Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale)
- Copilotes : Direction de la coordination territoriale des solidarités et A.N.S.A.

Structurer le dispositif de revenu de solidarité active et s'adapter à la volumétrie

Contexte

Depuis la mise en place du dispositif R.S.A., au 1^{er} juin 2009, le nombre de bénéficiaires percevant l'allocation R.S.A. n'a cessé d'augmenter pour atteindre 24 702 foyers indemnisés (R.S.A. généralisé) au 31 décembre 2013. Cette évolution, même si elle s'est ralentie sur l'année 2013 (augmentation de 6,53 % au lieu de 10,77 % en 2012), reste importante et place la Seine-et-Marne parmi les 5 premiers départements métropolitains en termes d'augmentation.

À cela s'ajoute une situation économique difficile et une détérioration du marché de l'emploi renforçant les difficultés pour les bénéficiaires du R.S.A. à se réinsérer de manière durable, comme l'illustrent les données de l'observatoire.

Objectifs

- Structurer en tenant compte d'une volumétrie importante et dans une perspective d'augmentation continue
- Renforcer l'approche multi partenariale et la coordination des acteurs de l'insertion afin de mieux appréhender la complexité et la diversité des problématiques rencontrées par les bénéficiaires du R.S.A.
- Organiser le dispositif autour d'un socle de conventions formalisant l'engagement et la place de chacun des acteurs
- Construire les outils nécessaires (dont un système d'information) à l'animation et au pilotage du dispositif R.S.A.

Démarche

Elle est nécessairement partagée avec l'ensemble des acteurs parties prenantes, notamment dans le cadre des diverses conventions prévues par les textes. La place et la contribution de chacun doivent être précisées de manière à faire face aux flux constatés. Elle s'appuie sur une première phase de partage du diagnostic de l'existant et des besoins.

Parties prenantes

- C.A.F. de Seine-et-Marne
- M.S.A. d'Île-de-France
- Pôle emploi
- U.D.-C.C.A.S.

Acteurs à associer

Externes

- U.T. de la D.I.R.E.C.C.T.E.
- Direction départementale de la cohésion sociale (D.D.C.S.)

Internes

- Référence sociale et médicosociale
- Direction de la coordination territoriale des solidarités (D.C.T.S.)
- Professionnels des territoires
- Direction des systèmes d'information

Pilotes

- Département (Direction de l'insertion de l'habitat et de la cohésion sociale)
- C.A.F. de Seine-et-Marne

Renforcer et professionnaliser le recours au Fonds social européen en coordonnant les acteurs

Contexte

Depuis 2008, le Département de Seine-et-Marne recourt, en tant que bénéficiaire final de l'aide européenne, au Fonds social européen (F.S.E.) pour le financement de ses actions d'insertion socioprofessionnelle.

Dans le cadre de la nouvelle architecture de gestion des fonds structurels européens, l'État a souhaité renforcer le rôle de chef de file des Départements dans le champ de l'inclusion en leur confiant, par délégation, la gestion d'une partie des crédits du F.S.E. "inclusion" sur 2014-2020. Le Département de Seine-et-Marne a fait le choix de devenir organisme intermédiaire (O.I.) et ainsi de gérer, par délégation, des crédits F.S.E. "inclusion". En qualité d'O.I., il devient habilité à redistribuer des crédits F.S.E. vers des bénéficiaires finaux sous forme d'appel à projets. Il devient également gestionnaire des crédits du FSE accordés aux deux P.L.I.E.

Par ailleurs, en faisant du pacte territorial pour l'insertion (P.T.I.) le cadre stratégique territorial de référence du F.S.E. "inclusion", le Département voit également son rôle d'animation et de coordination des acteurs de l'inclusion renforcé.

Objectifs

- *Optimiser et sécuriser le recours au Fonds social européen sur le territoire (cartographie et lignes de partage)*
- *Renforcer la coordination des acteurs territoriaux de l'insertion (État, Pôle emploi, Région, plans locaux d'insertion*

par l'emploi (P.L.I.E.), missions locales, Cap-emploi...)

- *Assurer une offre adaptée aux besoins sur l'ensemble du territoire*

Démarche

Il s'agit de rechercher une meilleure efficacité et efficience des différentes interventions publiques par une étroite coordination des dispositifs des différents acteurs et de leurs interventions financières, y compris celle du F.S.E. avec la mise en place des instances de pilotages adaptées avec l'ensemble des acteurs.

Parties prenantes

- U.T. de la D.I.R.E.C.C.T.E.
- Région Île-de-France
- P.L.I.E.

Acteurs à associer

Externes

- Pôle emploi
- Cap-emploi
- Missions locales
- Associations d'accompagnement vers l'emploi

Internes

- INITIATIVES 77

Pilotes

- Pilote : Département (Direction de l'insertion de l'habitat et de la cohésion sociale)
- Copilote : Direction du contrôle de gestion, de l'audit et de l'évaluation (mission F.S.E.).

Œuvrer à l'inclusion sociale : mobiliser l'ensemble des leviers d'intervention sociale

Contexte

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013 par le comité interministériel de lutte contre les exclusions (C.I.L.E.), vise à structurer l'action publique en matière de solidarités. Dans ce domaine, le Département exerce le rôle de chef de file en lien et en soutien avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. Il s'est notamment mobilisé de façon particulière dans le cadre d'une expérimentation portée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (S.G.M.A.P.) visant à identifier les causes du non recours et ainsi d'y porter remède. Il s'attache aussi particulièrement à construire un cadre structuré d'intervention sociale au travers des projets de territoire portés par les Maisons départementales des solidarités à la suite de diagnostics solides réalisés notamment avec l'appui de l'Observatoire départemental des solidarités.

Objectifs

- *Valoriser et diversifier les offres de service aux publics*
- *Agir pour limiter le non recours*
- *Coordonner l'action sociale et valoriser les acteurs*
- *Structurer et valoriser le travail d'accompagnement social et médico-social dans son rôle de prévention de l'exclusion*

Démarche

Il s'agit de prendre appui sur la démarche territoriale afin de favoriser la transversalité entre les acteurs et d'imaginer les nouveaux modes d'interventions sociales au profit d'une prise en charge globale de la personne. Le principe est de questionner l'accès aux droits, et l'accompagnement social dans ce cadre, comme levier permettant l'inclusion.

Parties prenantes

- Secteur associatif et notamment les associations caritatives
- Différentes institutions servant des droits (C.P.A.M., M.S.A., C.A.F., ...)

Acteurs à associer

- Centres communaux d'action sociale
- Associations d'usagers
- Associations d'accès aux droits et notamment le Conseil départemental de l'accès au droit (C.D.A.D.)

Pilotes

- Pilote : Département (Direction de l'insertion de l'habitat et de la cohésion sociale)
- Copilote : D.C.T.S. et associations d'accès aux droits.

Définir les modalités d'animation et de gouvernance adaptées au pilotage global de la politique d'insertion

Contexte

L'évaluation du précédent P.T.I. a mis en lumière un besoin de renforcer le portage et l'accompagnement afin de conforter sa place dans l'animation départementale des dispositifs d'insertion.

Il n'est à ce jour ni connu ni reconnu suffisamment.

Afin de lui donner un nouvel élan, il est donc nécessaire de prévoir un dispositif d'accompagnement global de la démarche qui veillera à la bonne exécution des objectifs fixés ainsi qu'au maillage adéquat des acteurs du département.

Objectifs

- *Donner une vision et une lecture coordonnées des acteurs au titre de l'insertion sur le département*
- *Piloter le suivi et la réalisation des objectifs fixés pour les 5 thématiques à vocation opérationnelle auprès des publics cibles*

Démarche

Les pilotes et/ou copilotes désignés par thématique sont chargés de veiller à la bonne mise en œuvre, la bonne coordination des actions sur le territoire sur la thématique donnée.

Pour ce faire, ils réunissent les parties prenantes et/ou les acteurs associés afin, dans un premier temps, d'établir un plan d'action et ensuite d'en suivre l'exécution. Ils rendront compte au comité de pilotage au moins une fois par an de l'avancée des travaux et les plans d'action feront l'objet d'une validation spécifique par ce même comité de pilotage.

Parties prenantes

- Ensemble des pilotes et/ou copilotes par thématique

Acteurs à associer

- Observatoire départemental des solidarités
- Direction de la coordination territoriale des solidarités
- Direction du contrôle de gestion, de l'audit et de l'évaluation

Pilote

- Département (Direction de l'insertion de l'habitat et de la cohésion sociale)

Signatures des parties prenantes

**Pour le Département
de Seine-et-Marne**

Le Président

**Pour la Direction régionale des
entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail
et de l'emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.)**

Le Directeur territorial

Pour Pôle emploi

Le Directeur territorial

**Pour l'association
INITIATIVES 77**

Le Président

**Pour la Caisse d'allocations
familiales (C.A.F.)**

Le Directeur

**Pour la Mutualité sociale
agricole (M.S.A.)**

Le Directeur

Pour les plans locaux d'insertion par l'emploi

**Le Président de la Communauté
d'agglomération Melun-Val de Seine**

**Le Président de la Communauté
d'agglomération du Pays de Meaux**

**Pour l'Union départementale des centres
communaux d'action sociale (U.D.-C.C.A.S.)**

La Présidente

*Le programme départemental
d'insertion et de lutte contre
l'exclusion de 2015 à 2020 :*

*agir pour l'insertion des
allocataires du revenu
de solidarité active*

Le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (P.D.I.L.E.) des années 2015 à 2020 : priorité donnée à la mobilisation des crédits et outils spécifiques de la collectivité départementale

Ce programme est le document qui donne à voir les moyens tant humains que financiers, fixés par le Département sur les différents champs définis comme prioritaires au titre de l'insertion sociale et professionnelle, et ce, plus particulièrement pour les allocataires du revenu de solidarité active. À ce titre, il est le volet opérationnel des actions portées par le Département et s'intègre au pacte territorial pour l'insertion (P.T.I.).

Compte tenu de la complémentarité recherchée entre les deux documents stratégiques organisant l'action et des postulats initiaux, ils sont construits en miroir.

Le P.D.I.L.E. est la déclinaison des différentes thématiques priorisées dans le P.T.I., sous forme d'axes qui ont une vocation opérationnelle. Afin d'être en cohérence du point de vue formelle et visuelle, il est architecturé sous forme de fiches (de 1 à 21). Ces dernières reprennent :

- les éléments de constat afin de mettre en lumière le contexte,
- les objectifs fixés : ils se veulent réalistes, atteignables et mesurables,
- les acteurs impliqués, les pilotes étant définis dans le P.T.I. par thématique,
- la mise en œuvre : des éléments de calendrier de réalisation donnant le cadencement global de l'action sur la période de référence,
- des indicateurs de suivi lorsque la mesure quantifiée est pertinente et qu'elle peut être collectée, et/ou des résultats attendus en termes de livrables.

Le P.D.I.L.E. retranscrit **la priorité donnée par le Département à l'insertion professionnelle** notamment grâce à la mobilisation de son opérateur départemental d'insertion, INITIATIVES 77.

Il illustre **la nécessaire mobilisation des actions y concourant au titre de l'insertion sociale** comme préalable nécessaire à la bonne mise en œuvre des parcours.

Par ailleurs, **il affirme le recours aux moyens financiers nécessaires dans ces domaines** au travers conjointement des crédits alloués directement par la collectivité et de la **meilleure mobilisation du Fonds social européen**.

Il constitue à cette fin **le cadre de référence permettant l'ouverture autant que de besoin d'appels à projets sur les priorités définies** au travers des axes 14 (définition des actions relevant de l'objectif inclusion sociale) et 15 (méthodologie d'appel à projets) de la thématique 4 (renforcer et professionnaliser le recours au F.S.E. en coordonnant les acteurs). Cette méthodologie s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du nouveau programme opérationnel national (P.O.N.) 2014-2020 dans lequel le Département, en tant qu'organisme intermédiaire (O.I.) pivot, pilote et coordonne l'ensemble de l'enveloppe de crédits alloués sur l'objectif "inclusion" pour la Seine-et-Marne. À ce titre, il est habilité à redistribuer des crédits européens par voie de subvention.

Afin d'assurer la régulière remontée des projets et ainsi de garantir la meilleure utilisation des crédits au service des publics ciblés, il est ainsi nécessaire de pouvoir faire régulièrement appel aux porteurs potentiels. Cette thématique renvoie de manière complémentaire à des fiches illustrant quels seraient les attendus du Département sur les actions ciblées en priorité au regard de l'analyse des besoins qu'il a réalisée. Ces dernières sont non exhaustives et pourront soit être reprises in extenso au moment de l'appel à projets, soit être complétées et/ou amendées. Elles ne constituent pas le cadre d'une commande mais des indications qui se veulent à large spectre sur ce qui correspond au mieux aux attentes des bénéficiaires dans un objectif final d'accès à l'emploi. Le porteur de projet dispose librement de ses modalités d'intervention qui doivent néanmoins concourir aux objectifs fixés. Les appels à projets seront régulièrement mis en ligne sur le site Internet du Département avec le format de dossier aux normes européennes.

Apparié par vocation avec le P.T.I., le P.D.I.L.E. s'inscrit également en cohérence avec les constats posés de manière globale sur le Département par :

- l'Observatoire départemental,
- les projets de territoire réalisés par chacune des Maisons départementales des solidarités,
- les préconisations de l'évaluation menée spécifiquement sur le champ de l'insertion professionnelle,
- l'Agenda 21,
- le projet de territoire pour la Seine-et-Marne,
- les priorités fixées par les élus du Département au titre du contrat de mandature ainsi que du projet départemental des solidarités.

De fait, il est également en écho à la démarche nationale portée au travers du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Enfin, il ne fait volontairement pas référence à des éléments spécifiques de pilotage qui sont présentés dans le P.T.I. (thématique 6) car, comme lors de sa conception, les deux sont amenés à être animés et suivis conjointement sur les différentes étapes de réalisation. Afin d'assurer la transparence nécessaire à la bonne visibilité de l'action menée, il fera l'objet d'un bilan annuel d'activité qui sera soumis pour approbation au Conseil départemental. Il sera présenté au mieux en milieu d'année N+1 de manière à garantir la stabilisation statistique des données, notamment celles produites par la Caisse nationale d'allocations familiales. Ce bilan respectera la même architecture sous forme de thématiques et d'axes opérationnels.

1^{ère} thématique

L'accès à l'emploi pérenne : développer l'accès à l'emploi durable en mobilisant les étapes de parcours adaptées aux besoins

Axe 1

Développement de la clause d'insertion dans les marchés publics du Département, des opérateurs associés

Constats

Par délibération du 21 novembre 2008, l'Assemblée départementale s'est mobilisée sur la mise en place de clauses d'insertion dans les marchés pour lesquels le Département est ordonnateur. L'élargissement du type de marchés (travaux, services, etc.) et l'abaissement du seuil déclenchant la clause d'insertion ont généré une hausse du nombre d'heures réalisées (passant de 5 987 heures en 2009 à 29 240 heures en 2013). Par ailleurs, le Département s'appuie sur son opérateur d'insertion, INITIATIVES 77, afin de faciliter le développement des marchés à clause auprès des opérateurs du Département tel que l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77), le Service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S.), AMÉNAGEMENT 77. L'association assure également l'ingénierie globale du dispositif. Une coordination informelle est également en place avec l'ensemble des facilitateurs implantés dans les Maisons de l'emploi du territoire.

Objectifs

- Favoriser le développement des marchés à clause
- Assurer l'ingénierie par le biais d'INITIATIVES 77 de manière à ce que l'ensemble du territoire départemental soit couvert
- Développer les bonnes pratiques par la mise en place d'une coordination départementale des acteurs rassemblant les donneurs d'ordre, les facilitateurs et les représentants des milieux professionnels
- Produire un guide pratique

Acteurs

- Département de Seine-et-Marne
- INITIATIVES 77
- Fédérations professionnelles
- Maisons de l'emploi (M.D.E.)

Mise en œuvre

- À partir de 2015 pour le "comité départemental"
- En 2015 pour le guide pratique
- Pour toute la durée du programme pour les objectifs quantitatifs

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Nombre d'heures réalisées estimé en équivalent temps plein
- Nombre de donneurs d'ordre

1^{ère} thématique

L'accès à l'emploi pérenne : développer l'accès à l'emploi durable en mobilisant les étapes de parcours adaptées aux besoins

Axe 2

Développement et mise en œuvre des accords de coopération avec les grandes entreprises implantées sur le département visant à favoriser l'emploi des Seine-et-Marnais

Constats

Le Département a signé en 2006 un accord de coopération avec EURODISNEY. Le volet emploi/insertion permet de préparer chaque année 80 demandeurs d'emploi à intégrer les postes proposés par l'entreprise. Souvent cité comme exemple en termes de collaboration entreprise/acteurs de l'emploi et en termes de résultat, ce modèle a permis de nouer des partenariats calqués sur le même modèle avec la S.N.C.F., AÉROPORTS DE PARIS, VILLAGES NATURE. Inscrits dans la politique de responsabilité sociale et environnementale (R.S.E.) de ces entreprises, ces partenariats sont autant de leviers pour apporter des réponses en termes d'emploi aux Seine-et-Marnais et l'occasion de collaboration avec le secteur de l'insertion par l'activité économique, pour lequel cela représente potentiellement des débouchés.

Objectifs

- *Poursuivre et améliorer les accords de coopération déjà signés*
- *Développer de nouveaux partenariats avec des grandes entreprises implantées sur le département (SNECMA, E.D.F., G.D.F., CARREFOUR, AUCHAN, ORANGE, BUT, etc.) afin d'élargir l'offre d'insertion dans le sens d'une diversification des métiers mais aussi d'une plus grande volumétrie.*

Acteurs

- Département de Seine-et-Marne (D.I.H.C.S., D.A.D.T.)
- SEINE ET MARNE DÉVELOPPEMENT
- INITIATIVES 77
- État (Préfecture, U.T. de la D.I.R.E.C.C.T.E.)
- Pôle emploi
- Région Île-de-France

Mise en œuvre

- En 2015 pour le renouvellement des accords de coopération en cours de signature
- En 2015 pour l'approche de nouvelles entreprises

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Nombre d'accords de coopération signés
- Nombre d'actions préparatoires à l'emploi réalisées
- Nombre de demandeurs d'emploi formés
- Taux d'accès à l'emploi

1^{ère} thématique

L'accès à l'emploi pérenne : développer l'accès à l'emploi durable en mobilisant les étapes de parcours adaptées aux besoins

Axe 3

Accompagnement à la création de son propre emploi

Constats

La création de son propre emploi par des publics en insertion professionnelle est aujourd'hui reconnue comme efficace et les études réalisées par l'Association pour le droit à l'initiative économique (A.D.I.E.) démontrent que les entreprises créées par ces porteurs ont une durée de vie au moins égale à la moyenne nationale, si ces derniers ont été accompagnés. Le Département soutient cette démarche depuis 1993 et a notamment créé l'aide départementale à la création de son propre emploi (A.D.C.P.E.) en 1998. Il finance par ailleurs un accompagnement spécifique de ces publics par la mobilisation de différents opérateurs associatifs aux compétences reconnus sur ces domaines (A.F.I.L.E. 77, INITIATIVES 77).

Objectifs

- *Soutenir l'initiative individuelle de création de son propre emploi pour des personnes durablement exclues du marché du travail*
- *Favoriser la détection de ces porteurs de projet, notamment dans les quartiers (en lien avec la politique de la ville), dans les zones rurales*
- *Développer l'accompagnement avant création et post création notamment par l'expérimentation de nouvelles formes de prise en charge*

Acteurs

- A.F.I.L.E. 77 (Association pour le financement d'initiatives locales pour l'emploi de Seine-et-Marne)
- INITIATIVES 77
- SEINE ET MARNE DÉVELOPPEMENT
- Chambres consulaires
- Région Île-de-France

Mise en œuvre

- Sur toute la durée du programme

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Nombre de bénéficiaires, notamment du R.S.A., suivis avant création
- Taux de création
- Nombre de bénéficiaires, notamment du R.S.A. suivis après création

1^{ère} thématique

L'accès à l'emploi pérenne : développer l'accès à l'emploi durable en mobilisant les étapes de parcours adaptées aux besoins

Axe 4

Animation des réseaux d'entreprises liés notamment à Cap-parrainage et Profession-emploi

Constats

Les entreprises, conscientes de leur rôle économique et sociétal sur leur territoire, souhaitent pour certaines s'impliquer auprès des acteurs de l'emploi et de l'insertion et développer des partenariats opérationnels destinés à faciliter l'insertion des publics et à diversifier leurs propres recrutements. C'est ainsi que depuis 2008 existent sur le département 3 réseaux de parrainage (des cadres dirigeants et des dirigeants accompagnent des chercheurs d'emploi). Les futurs adhérents sont prospectés sur des périmètres définis et l'ancrage territorial de l'entreprise est favorisé. De manière complémentaire, et depuis 2011, a été initiée la démarche Profession-emploi permettant à des grands groupes d'échanger sur leurs pratiques de recrutement et sur leurs besoins avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion. Développer les liens de diverses natures directement avec les milieux économiques reste la méthode la plus efficace d'être en phase avec leur besoin de main d'œuvre et donc de construire les processus adaptés au meilleur accompagnement et à la formation des publics ciblés.

Objectifs

- *Poursuivre la mobilisation des acteurs de l'emploi et de l'insertion sur ces outils*
- *Identifier de nouvelles entreprises*
- *Favoriser un dialogue permanent entre le secteur économique et les acteurs de l'insertion et de l'emploi par l'organisation de "comités emploi" (réseau de partage entre les différents acteurs de l'emploi et les entreprises, animé et piloté par l'opérateur départemental d'insertion INITIATIVES 77).*

Acteurs

- SEINE ET MARNE DÉVELOPPEMENT
- INITIATIVES 77
- Acteurs de l'emploi et de l'insertion (prescripteurs)

Mise en œuvre

- 2015 pour les 3 objectifs

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Nombre de comités emploi réalisés
- Nombre d'entreprises mobilisées
- Nombre de parrainages

1^{ère} thématique

L'accès à
l'emploi
pérenne :
développer
l'accès à
l'emploi
durable en
mobilisant
les étapes
de parcours
adaptées
aux besoins

Axe 5

*Insertion
par l'activité
économique*

Constats

L'insertion par l'activité économique (I.A.E.), composante à part entière de l'économie sociale et solidaire (E.S.S.), est un outil pertinent et efficace en termes de développement économique et de retour à l'emploi des publics en insertion professionnelle. C'est un outil essentiel de la politique du Département auquel il consacre des moyens financiers et humains importants, aux côtés des services de l'État, pilote en la matière. Les différents outils existants permettent dans leur diversité de construire des parcours adaptés aux publics en insertion et garantissent, partout en Seine-et-Marne, un accès à l'offre. Cela est notamment possible grâce à la mobilisation spécifique de l'opérateur départemental d'insertion INITIATIVES 77 sur ce champ en termes d'ingénierie, d'innovation notamment dans le cadre de montage particulier visant la qualification, d'actions directes et de portage pour le développement ou la création d'activités.

Le développement, la professionnalisation des publics, la diversification des partenariats avec les collectivités publiques et les entreprises sont autant d'enjeux pour ce secteur.

Objectifs

- Renforcer le nombre de bénéficiaires du R.S.A. accueillis dans ces structures
- Développer la formation des publics accueillis
- Accompagner les structures intervenant dans le cadre des clauses sociales
- Favoriser le lien avec les grandes entreprises

Acteurs

- Unité territoriale de la DI.RE.C.C.T.E. 77
- Région Île-de-France
- Représentants départementaux des réseaux de l'I.A.E.
- Organismes paritaires collecteurs agréés (O.P.C.A.)

Mise en œuvre

- Sur la durée du programme

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Nombre de bénéficiaires du R.S.A. et taux de sorties à l'emploi durable
- Nombre d'heures de formation financées par les O.P.C.A.
- Nombre de structures intervenant sur les clauses sociales

1^{ère} thématique

L'accès à
l'emploi
pérenne :
développer
l'accès à
l'emploi
durable en
mobilisant
les étapes
de parcours
adaptées
aux besoins

Axe 6

Emplois
aidés

Constats

Parce qu'ils permettent aux publics en insertion professionnelle de réintégrer progressivement le monde du travail, les contrats aidés ont démontré leur pertinence pour favoriser le retour à l'emploi durable. Le Département en fait un axe important de sa politique d'insertion professionnelle, notamment dans le secteur non marchand. Pour ce faire, il s'appuie notamment sur son offre interne d'emploi de manière à construire des parcours de qualification et d'accès à l'emploi pérenne. Il active également son réseau d'opérateurs notamment dans le champ des solidarités comme les établissements et services à destination des personnes âgées et/ou handicapées ou des établissements de l'aide sociale à l'enfance.

INITIATIVES 77, son opérateur départemental, possède l'expertise nécessaire à l'accompagnement des employeurs sur la mobilisation des publics, le recrutement, l'accueil, l'intégration, l'accompagnement et la formation. Il est à ce titre mobilisé fortement afin de soutenir plus particulièrement le recrutement des allocataires du R.S.A. dans ce cadre.

Objectifs

- *Informier et accompagner les employeurs du secteur non marchand sur les contrats aidés*
- *Proposer une offre globale aux collectivités locales pour faciliter l'embauche de bénéficiaires du R.S.A.*
- *Diversifier l'offre*

Acteurs

- Unité territoriale de la D.I.R.E.C.C.T.E. 77
- Services du Département
- Union des maires
- Organisations professionnelles

Mise en œuvre

- Sur la durée du programme

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Nombre d'employeurs mobilisés (marchand et non marchand)
- Nombre de bénéficiaires du R.S.A. recrutés
- Taux de sortie emploi/formation lorsque la donnée existe
- Nombre d'actions nouvelles

2^{ème} thématique

**Rendre
acteurs les
bénéficiaires :
concourir à
une plus
grande
efficience et
une meilleure
adéquation
entre la
demande
et l'offre**

Axe 7

*Construction
d'une démarche
de type "conseil
participatif"*

Constats

Si le Département a déjà initié un certain nombre de démarches allant dans le sens d'une plus grande intégration de la parole des bénéficiaires dans quelques uns des dispositifs dont il a la charge, cette nouvelle forme de démocratie participative reste balbutiante dans les organisations. Elle est encore segmentée et n'irrigue pas l'ensemble des travaux menés notamment dans le champ spécifique des politiques sociales.

Or le sentiment de défiance vis-à-vis de l'action publique n'a fait que se renforcer ces dernières années parmi l'ensemble de la population, suscitant des réactions de rejets, parfois violentes, auxquelles sont confrontés notamment les services sociaux de proximité.

Objectifs

- *Obtenir une meilleure adéquation entre l'offre d'insertion et la demande et/ou le besoin des bénéficiaires*
- *Lutter contre le non recours aux services et outils proposés au titre de la politique d'insertion*
- *Garantir la prise en compte de la parole des bénéficiaires au travers d'un outil d'animation adapté*
- *Permettre une meilleure appropriation par un langage adapté aux échanges avec les publics*

Acteurs

- Services sociaux du Département
- Référence du travail social et médicosocial
- Associations caritatives
- Un établissement médicosocial
- Agence nouvelle des solidarités actives

Mise en œuvre

- Proposition de la méthodologie au cours du deuxième semestre de l'année 2015 (présentation au comité de pilotage, proposition d'une note au Président du Département)
- Lancement de la démarche pour le début de l'année 2016

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Mise en place d'une instance participative
- Nombre d'instances où la représentation des bénéficiaires est effective

2^{ème} thématique

Rendre acteurs les bénéficiaires : concourir à une plus grande efficacité et une meilleure adéquation entre la demande et l'offre

Axe 8

Vision globale : l'amont et l'aval (de la conception à l'évaluation)

Constats

L'analyse des besoins se mène le plus souvent à partir de données statistiques quantitatives et qualitatives diverses. La culture de l'évaluation se développe de plus en plus, par nécessité, du fait des tensions budgétaires. Pour autant, il n'est aujourd'hui pas laissé suffisamment de place à la parole des bénéficiaires à toutes les étapes du processus d'élaboration et d'évaluation des dispositifs qui leur sont destinés. Leur expression est encore souvent relayée au travers du ressenti des professionnels chargés de leur accompagnement qui, s'il est nécessaire, présente un biais d'analyse. Cela peut notamment amener une confusion entre le besoin au regard des difficultés constatées et la demande réelle des personnes.

La participation et la prise en compte de la parole des bénéficiaires doit s'envisager dans la globalité des processus.

Objectifs

- *Contribuer au développement d'une réflexion sur la participation des usagers de la conception des actions qui leurs sont destinées à l'évaluation finale*
- *Construire les formes de cette association qui peuvent être différentes suivant les étapes de l'action*
- *Assurer une meilleure adéquation des actions en éclaircissant les attendus réciproques (entre l'administration et le bénéficiaire)*

Acteurs

- Agence nouvelle des solidarités actives
- Direction de la coordination territoriale des solidarités
- Médiateur départemental
- Une association caritative

Mise en œuvre

- Conception : 2^{ème} semestre 2015 / 1^{er} semestre 2016
- Mise en œuvre et accompagnement : sur la durée du programme

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Nombre d'usagers associés
- Analyse de la nature de leur participation
- Nombre et nature des productions communes réalisées

2^{ème} thématique

Rendre acteurs les bénéficiaires : concourir à une plus grande efficacité et une meilleure adéquation entre la demande et l'offre

Axe 9

Étude de la pertinence et la faisabilité d'une déclinaison territoriale

Constats

Des expériences ont été menées au travers des projets territoriaux portés par les Maisons départementales des solidarités afin d'initier la mise en œuvre de lieux d'écoute spécifiques locaux de la parole des usagers.

Pour autant, il n'y a pas de généralisation et les enseignements restent à tirer de ces expériences.

Il s'agit d'une démarche courageuse qui amène à s'exposer et elle doit donc être utilisée avec intelligence de manière à protéger et les professionnels et les usagers.

Objectifs

- *Rendre les bénéficiaires acteurs des services qui leur sont rendus*
- *Réduire les impacts de la logique de "guichet" qui a prévalu dans la dernière décennie*
- *Contribuer à réduire la fracture entre le domaine public et les usagers du service public dans un contexte de progression des flux et de saturation des moyens existants*

Acteurs

- Agence nouvelle des solidarités actives
- Direction de la coordination territoriale des solidarités
- Représentants des Maisons départementales des solidarités (directeur, chef de service, travailleur social)
- Référence du travail social et médicosocial
- Médiateur départemental
- Une association caritative
- Agence nouvelle des solidarités actives
- Représentants d'usagers des services

Mise en œuvre

- En 2015 pour l'analyse de l'existant
- Pour un modèle de développement des pratiques : premier semestre 2016
- Sur la durée du plan pour l'accompagnement et la mise en œuvre des préconisations validées

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Intégration progressive dans les projets territoriaux si telle est l'orientation validée

2^{ème} thématique

Rendre acteurs les bénéficiaires : concourir à une plus grande efficacité et une meilleure adéquation entre la demande et l'offre

Axe 10

Recours à des analyses qualitatives (enquêtes approfondies)

Constats

S'il est nécessaire d'écrire à ce jour la place des bénéficiaires dans les dispositifs mobilisés à leur service, c'est qu'une distance progressive s'est instaurée.

Les causes en sont multiples. Il y a notamment la nécessaire rationalisation de la gestion par dispositif et la difficulté des professionnels à avoir le temps et la capacité à formuler, avec la distance nécessaire ; les attentes, les demandes, les besoins des populations auprès desquelles ils interviennent. À cela se rajoute une augmentation régulière des flux sur les dernières années.

Cette prise en compte de la parole nécessite des méthodes particulières ainsi qu'un espace temps dédié à cela dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques menées. À ce titre la méthode dite "d'enquête approfondie" produit des résultats probants. Elle mobilise des moyens et des compétences spécifiques.

Objectifs

- *Établir la pertinence d'un usage régulier de la méthode par enquête approfondie afin d'améliorer la prise en compte de la parole des bénéficiaires et une meilleure prise en compte dans la construction et l'analyse des actions menées*
- *À condition que cette pertinence soit reconnue, construire les éléments méthodologiques (sous quelle forme et à quel moment doit-elle être mobilisée ?) et financiers permettant le déploiement de la méthode*

Acteurs

- Laboratoire de sociologie de l'université de Marne-la-Vallée
- Observatoire départemental des solidarités
- Usagers des services du Département

Mise en œuvre

- Pertinence du recours régulier : 2016
- Déploiement du projet : 2017 et suivantes

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Arbitrage sur la démarche
- Production d'une méthodologie déclinable

3^{ème} thématique

**Structurer
le dispositif
de revenu de
solidarité
active et
s'adapter à
la volumétrie**

Axe 11

*Diagnostic de
l'existant et
proposition
d'aménagement
en fonction
des volumétries
croissantes et
des stratégies
des différentes
parties prenantes*

Constats

D'une part, le nombre de bénéficiaires du R.S.A. en hausse constante depuis la mise en place de ce dispositif en juin 2009 et d'autre part des finances contraintes, nécessitent de repenser les organisations existantes. La structuration du dispositif R.S.A. ne permet plus de répondre à ces flux croissants et nécessite des aménagements à partager avec les différents partenaires aux différentes étapes (instruction, orientation, accompagnement, réorientation, sanctions...).

Objectifs

- Réaliser un diagnostic partagé de l'existant
- Structurer un dispositif d'orientation qui tienne compte de la typologie du public et des structures référentes existantes
- Formaliser les différentes conventions
- Repenser les processus d'accueil afin de répondre au mieux aux usagers

Acteurs

- Département (Direction de l'insertion de l'habitat et de la cohésion sociale)
- C.A.F. de Seine-et-Marne
- M.S.A. d'Île-de-France.
- Pôle emploi
- U.D.-C.C.A.S.
- Associations d'accompagnement vers l'emploi
- Direction de la coordination territoriale des solidarités
- Professionnels des territoires

Mise en œuvre

- Réaliser un diagnostic de l'existant et partager les résultats entre les différentes parties prenantes
- Renouvellement de la convention I.O.D.A. (instruction, orientation et droit à l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A.)
- Signature d'une convention Département / Pôle emploi

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Renouvellement de la convention I.O.D.A. au deuxième semestre 2015
- Signature d'une convention Département / Pôle emploi au troisième trimestre 2015

3^{ème} thématique

**Structurer
le dispositif
de revenu de
solidarité
active et
s'adapter à
la volumétrie**

Axe 12

*Construction
des parcours
d'accompagne-
ment adaptés et
adaptation
de l'offre*

Constats

Le référent unique mis en place par la loi introduisant le R.S.A. avait pour objectif de clarifier le parcours d'accompagnement du bénéficiaire. Il était en effet constaté que les parcours étaient hachés et faisaient l'objet de ruptures. Ce référent unique pallie à un écueil du dispositif R.M.I., dans lequel intervenait de multiples professionnels sans permettre à l'usager de comprendre qui faisait quoi, comment et en fin de compte qui assumait un rôle de fil rouge. Si le référent unique a permis d'améliorer cette problématique, pour autant, il reste encore à mieux articuler les différents acteurs présents afin d'optimiser le parcours d'accompagnement et d'assurer une plus grande fluidité dans un contexte de progression des flux. Une plus grande adéquation entre l'offre et le besoin doit par ailleurs être recherchée. Elle nécessite une adaptabilité aux évolutions constatées des besoins.

Objectifs

- *Mieux observer afin de construire des parcours d'accompagnement adaptés*
- *Adapter l'offre d'insertion aux besoins des bénéficiaires du R.S.A.*
- *Améliorer l'articulation entre les différents acteurs œuvrant dans un parcours d'insertion*

Acteurs

- Département (Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale)
- Pôle emploi
- Associations d'accompagnement vers l'emploi
- Direction de la coordination territoriale des solidarités
- Laboratoire E.R.U.D.I.T.E.
- Observatoire départemental des solidarités

Mise en œuvre

- En 2015, pour la construction de la méthodologie d'analyse et d'observation
- À partir de 2016, pour les évolutions qui apparaîtraient nécessaires de l'offre d'insertion au travers notamment des appels à projets permettant la mobilisation des crédits du F.S.E.

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Mise en place d'un observatoire des parcours en s'inspirant des démarches portées par les P.L.I.E.
- Évolution de l'offre en fonction des besoins

3^{ème} thématique

**Structurer
le dispositif
de revenu de
solidarité
active et
s'adapter à
la volumétrie**

Axe 13

*Renforcement
du système
d'information
et du traitement
des données*

Constats

Le système d'information en œuvre sur le champ de l'insertion tant en interne qu'auprès des principaux acteurs, est obsolète et disparate. Il est en cours de refondation. Il doit permettre d'optimiser la gestion, de mieux connaître les publics, de mieux piloter les dispositifs dans leur ensemble (gestion de l'allocation et actions d'insertion).

Par ailleurs, les télé-services sont aujourd'hui inexistantes en ce qui concerne les aides et les différentes démarches que les usagers doivent mener vis-à-vis du Département. Il est constaté un décalage entre les niveaux de services des différentes administrations dans ce domaine.

Objectifs

- *Mettre en place un système d'information global permettant le traitement des données sur l'ensemble du processus*
- *Développer le télé-service afin de mieux faire face au flux, notamment à l'accueil*
- *Améliorer les délais de traitement et l'adaptation des réponses aux bénéficiaires*
- *Mieux suivre et mieux piloter*

Acteurs

- Département (Direction de l'insertion de l'habitat et de la cohésion sociale)
- Direction de la coordination territoriale des solidarités
- Direction des systèmes d'information
- C.A.F. de Seine-et-Marne
- Pôle emploi

Mise en œuvre

- Suivi du déploiement du logiciel SOLIS au cours du premier semestre 2015 dans le cadre d'un comité de pilotage dédié
- Accompagnement des professionnels à l'usage du nouvel outil informatique au deuxième semestre 2015

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Respect du calendrier validé par le comité de pilotage dédié
- Niveau de satisfaction des utilisateurs (mise en place d'un questionnaire spécifique)
- Prise en compte de la demande en télé-services dans le cadre du schéma directeur informatique porté par le Département

4^{ème} thématique

Renforcer et professionnaliser le recours au Fonds social européen en coordonnant les acteurs

Axe 14

Définition des actions relevant de l'objectif inclusion sociale

Constats

La nouvelle programmation du Fonds social européen (F.S.E.) pour les années 2014-2020 renforce la place du Département en tant que chef de file de l'insertion sociale et professionnelle en lui permettant, en tant qu'organisme intermédiaire (O.I.), de redistribuer du F.S.E.. Dans ce cadre, il peut procéder au financement des actions éligibles au F.S.E. "inclusion" et qui s'inscrivent dans son P.D.I.L.E. par voie d'appel à projets. Afin de répondre au mieux aux besoins des publics ciblés et d'optimiser l'ensemble des crédits qui leurs sont destinés, le Département inscrit la mise en œuvre d'une procédure d'appel à projets permanent autour d'objectifs prioritaires définis. Ces appels à projets feront l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité et l'instruction se fera en conformité avec les normes européennes (du dossier de demande en passant par le conventionnement et le contrôle de service fait).

Objectifs

- *Optimiser le recours au F.S.E. sur le territoire départemental*
- *Assurer l'accompagnement le plus adapté aux problématiques des bénéficiaires en mobilisant les compétences spécifiques nécessaires*
- *Aider à la mobilisation des bénéficiaires par la mise en place des actions de préparations nécessaires et préalables à l'accès à l'emploi*
- *Permettre de lever les freins périphériques à l'emploi en assurant une offre adaptée d'action aux réalités du territoire et aux problématiques des bénéficiaires*

Nota bene : des fiches actions sont jointes en annexe

Acteurs

- Département de Seine-et-Marne
- Service public de l'emploi (Pôle emploi, Cap-emploi, missions locales)
- Région Île-de-France
- P.L.I.E.
- INITIATIVES 77

Mise en œuvre

- Premier semestre 2015

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Nombre de comité de pilotage et de suivi de l'appel à projets permanent
- Signature des accords de partenariat spécifique avec les deux P.L.I.E. du département

4^{ème} thématique

Renforcer et professionnaliser le recours au Fonds social européen en coordonnant les acteurs

Axe 15

Sécurisation du processus de gestion du F.S.E

Constats

Par délibération de l'Assemblée départementale du 27 juin 2014, le Département s'est engagé dans la mobilisation du Fonds social européen (F.S.E.) pour la période 2014-2020 en tant que gestionnaire délégué d'une subvention globale. À ce titre, le Département, en tant qu'organisme intermédiaire, est habilité à redistribuer du F.S.E. pour les opérations qui concourent à la réalisation des objectifs fixés dans son P.D.I.L.E sous forme d'appels à projets. De plus, les deux PLIE seine-et-marnais sont désormais en conventionnement bilatéral avec le Département.

Cette évolution du mode de gestion s'accompagne d'une organisation nouvelle à mettre en place pour garantir une utilisation optimale et efficiente de son enveloppe F.S.E..

Il convient donc de préciser ces nouvelles procédures.

Objectifs

- *Définir et préciser les tâches de suivi et de pilotage général de la subvention globale (description du processus et mise en place des instances nécessaires)*
- *Définir, préciser et répartir les tâches de gestion des dossiers d'opérations (procédure d'appels à projets, instruction de la demande, conventionnement, contrôle de service fait, archivage...)*
- *Mettre en place les critères les instances de sélection des opérations F.S.E., en définir la composition (comité technique, comité de pilotage...) et préciser le circuit de validation et d'attribution des aides*
- *Assurer une gestion optimisée par la mise en œuvre de l'accompagnement des structures bénéficiaires finales*
- *Accompagner les structures à la bonne gestion du F.S.E (formalisme, justificatifs, processus de gestion...)*
- *S'assurer de la bonne communication auprès des participants et plus généralement du public du co-financement des actions par le F.S.E*

Acteurs

- Services du Département (D.C.G.A.E., D.I.H.C.S., Direction des Finances, D.A.J.P., D.R.H., Maisons départementales des solidarités)

Mise en œuvre

- Premier semestre 2015

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Nombre de réunion du comité de sélection (comité technique)
- Nombre de dossiers gérés
- Taux de consommation de l'enveloppe F.S.E. allouée au Département

5^{ème} thématique

Œuvrer à l'inclusion sociale : mobiliser l'ensemble des leviers d'intervention sociale

Axe 16

Améliorer les conditions de recours aux différents fonds d'aide sociale

Constats

Dans un contexte social dégradé, de nombreux dispositifs d'aides sociales individuelles existent (légaux ou extra légaux) visant à répondre aux difficultés des personnes, se traduisant par une forme d'empilement. Ils viennent compléter les différentes allocations censées assurer un revenu de subsistance qui reste souvent insuffisant. La complexité des démarches, le manque de lisibilité des modalités d'attribution et des critères d'accès aux aides et, parfois, le déficit de coordination des interventions et des acteurs, sont de véritables freins pour le bénéficiaire potentiel final. Comment optimiser, adapter, faire évoluer ces dispositifs pour qu'ils répondent au mieux aux besoins des personnes ?

Objectifs

- *Garantir un meilleur accès aux droits pour les usagers et mettre en cohérence, clarifier les interventions des différents fonds d'aides individuelles*
- *Favoriser l'équité de traitement sur l'ensemble du département en valorisant l'évaluation sociale et l'expertise des travailleurs sociaux*
- *Rendre plus lisible les différentes aides et simplifier les démarches pour les personnes*

Acteurs

- Direction de la coordination territoriale des solidarités
- Mission ressources
- Département (Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale)
- Centres communaux d'action sociale
- Associations caritatives
- missions locales

Mise en œuvre

- Travailler sur l'évaluation et les postures à l'égard des personnes accompagnées
- Organiser des informations régulières pour l'appropriation des outils à l'attention des professionnels afin d'harmoniser les pratiques
- Mettre à disposition des personnes une information actualisée, accessible, de l'ensemble des aides du territoire sur un support Extranet

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Portail Extranet
- Analyse des recours

5^{ème} thématique

Œuvrer à l'inclusion sociale : mobiliser l'ensemble des leviers d'intervention sociale

Axe 17

Évolution du comité départemental du fonds d'aide aux jeunes en une instance de pilotage des actions en direction des jeunes Seine-et-Marnais en difficultés

Constats

Le pilotage du fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) est assuré de par la loi, par un comité départemental. Cette instance, composée d'élus départementaux, de missions locales et de représentants de l'administration, pilote les orientations données au fonds (les priorités) et définit ses modalités de fonctionnement.

Il est aujourd'hui utile de renforcer son rôle de coordination des actions en direction de la jeunesse relevant du champ des solidarités et notamment relevant des domaines de l'insertion par l'emploi et par le logement. Le F.A.J., dispositif d'aides individuelles, ne permet pas à lui seul d'assurer une vision d'ensemble des actions menées par le Département en direction de l'insertion des jeunes. Le comité départemental serait potentiellement le lieu où le suivi du dispositif encore expérimental de la garantie jeunes serait assuré.

Objectifs

- *Faire évoluer le comité départemental du F.A.J. en une instance de pilotage des actions en direction des jeunes en difficultés*
- *Renforcer l'appui aux pratiques locales*

Acteurs

- Prévention spécialisée
- Direction de la jeunesse et des sports
- Département (Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale)
- Direction de la coordination territoriale des solidarités
- Services de prévention spécialisée
- Missions locales

Mise en œuvre

- Œuvrer à la mise en cohérence des actions en faveur des jeunes en difficultés (2015)
- Améliorer la connaissance des publics à partir des travaux de l'Observatoire départemental et contribuer à l'élaboration d'une politique jeunesse (années 2016 et suivantes)

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Extension du champ et des acteurs du comité départemental du F.A.J.

5^{ème} thématique

Œuvrer à l'inclusion sociale : mobiliser l'ensemble des leviers d'intervention sociale

Axe 18

Renforcement des articulations avec les acteurs de l'inclusion sociale et notamment les grandes associations caritatives

Constats

L'articulation des solidarités privées et publiques est encouragée par le Département de Seine-et-Marne, qui y voit une manière d'améliorer les conditions de vie des habitants du territoire. Un travail en articulation et en partenariat entre les principales associations et les Maisons départementales des solidarités est dans ce cadre indispensable. Il est inscrit dans le rôle de chef de file donné au Département en matière d'action sociale. Cette coordination s'incarne tant au niveau des différents schémas et plans départementaux que des projets de territoire qui visent principalement à ces articulations locales au regard des problématiques particulières rencontrées.

Objectifs

- *Renforcer les complémentarités entre l'action du réseau associatif notamment caritatif et les services sociaux départementaux en direction des publics en difficultés*
- *Favoriser dans ce cadre une participation active des personnes à leur parcours et aux dispositifs qui leurs sont dédiés*

Acteurs

- Direction de la coordination territoriale des solidarités
- Département (Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale)
- Secours populaire
- Secours catholique
- Croix rouge
- Restos du cœur
- Banque alimentaire

Mise en œuvre

- Clarifier le dispositif d'aide départementale pour une meilleure connaissance des localisations et des actions prioritaires du réseau associatif
- Définir en plus grande cohérence l'intervention auprès des personnes et identifier un référent unique
- Organiser des actions d'informations et de formations communes (professionnels et bénévoles)

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Cartographie des lieux de permanence

5^{ème} thématique

Œuvrer à l'inclusion sociale : mobiliser l'ensemble des leviers d'intervention sociale

Axe 19

Développement de l'accès à la culture

Constats

L'accès à la culture et les pratiques qui y sont liées (notamment au travers de l'activité théâtrale), constituent un levier d'insertion tant sociale que professionnelle. L'utilisateur redevient acteur de son parcours par un vecteur culturel.

Différents outils sont aujourd'hui en place, mais ils méritent cependant d'être mieux identifiés, mobilisés, renforcés.

Objectifs

- *Soutenir l'accès à la culture engagée par le secteur associatif et les Maisons départementales des solidarités dans le cadre de l'accompagnement des publics isolés socialement*
- *Créer des espaces d'échanges autour de la culture*
- *Faciliter le lien social, la reprise de confiance en soi, le développement personnel, indispensable pour favoriser l'autonomie*
- *Favoriser le développement d'une offre accessible en mobilisant les outils du Département*

Acteurs

- Direction des politiques culturelles
- Direction de la coordination territoriale des solidarités
- Département (Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale)

Mise en œuvre

- Organiser des permanences de CULTURES DU CŒUR au sein de chacune des Maisons départementales des solidarités
- Identifier les leviers et les freins locaux et développer le réseau d'acteurs
- Intégrer l'accès à la culture comme un des axes d'accompagnement social au service des parcours
- Renforcer la transversalité entre les directions du Département concernées

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Conventionnement avec les structures culturelles subventionnées par le Département, introduisant des objectifs d'accessibilité particulière en lien avec les Maisons départementales des solidarités
- Nombre d'actions collectives réalisées en ce sens au sein des projets territoriaux en cohérence avec les réalités locales

5^{ème} thématique

Œuvrer à l'inclusion sociale : mobiliser l'ensemble des leviers d'intervention sociale

Axe 20

Soutien aux pratiques de mise en œuvre d'actions collectives au sein des Maisons départementales des solidarités

Constats

Les situations de précarité et d'exclusion sont complexes. Elles se traduisent par un enchevêtrement de difficultés (chômage, travail précaire, absence de logement, difficultés financières, santé dégradée, difficultés d'accès aux soins, isolement...). Les professionnels du travail social se sentent souvent impuissants pour inverser les processus d'exclusion et ils sont eux-mêmes face à des dispositifs multiples complexes. Face à chacune de ces problématiques, les interventions individuelles traditionnelles sont parfois mises en échec.

Face à la massification des situations de précarité, l'intervention sociale collective est un atout complémentaire et indissociable de l'intervention individuelle. Elle permet également de jouer sur la rencontre entre les personnes et les échanges entre pairs. Elle permet de rompre l'isolement et de sortir d'une relation duale qui comporte une forme d'enfermement tant pour le professionnel que pour le bénéficiaire.

Les projets de territoire portés par les Maisons départementales des solidarités illustrent la richesse actuelle des actions collectives menées. Il reste cependant utile de l'inscrire comme un moyen d'action essentiel en matière de travail social.

Objectifs

- *Soutenir et valoriser les travailleurs sociaux dans l'accompagnement et la mise en œuvre d'actions collectives en complément de l'accompagnement individuel*
- *Soutenir la formation continue des travailleurs sociaux sur le collectif*
- *Simplifier le processus de validation des actions collectives (en termes de fond et de forme) et s'assurer de la mise en cohérence avec les priorités données à chacune des directions missions*

Acteurs

- Département - Directions de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale, de la coordination territoriale, référents des directions missions

Mise en œuvre

- Durée du programme

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Ratio entre le nombre de personnes concernées et le nombre de professionnels mobilisés.
- Nombre d'actions réalisées

5^{ème} thématique

Œuvrer à l'inclusion sociale : mobiliser l'ensemble des leviers d'intervention sociale

Axe 21

Soutien au maintien et à l'accès dans le logement

Constats

Différents dispositifs de pilotage et d'actions existent dans le domaine du logement et la plupart relèvent dorénavant du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.), copiloté avec l'État.

Cependant, la question du toit reste intrinsèquement liée au domaine de l'insertion. C'est pourquoi, le Département y mobilise un certain nombre de leviers complémentaires aux outils réglementaires. Ils ont vocation à répondre à des problématiques spécifiques (comme l'accès au logement des jeunes); ou à constituer une offre particulière mobilisable par le Service social départemental (la gestion locative adaptée réalisée par INITIATIVES 77).

Objectifs

- Assurer une offre correspondant aux besoins particuliers des services sociaux départementaux particulièrement pour des familles avec enfant(s) dans un cadre préventif
- Favoriser et soutenir l'accès au logement des jeunes et assurer la complémentarité des services avec les Maisons départementales des solidarités

Acteurs

- Département (Direction de l'insertion de l'habitat et de la cohésion sociale, Direction de la coordination territoriale des solidarités)
- Foyers de jeunes travailleurs,
- Associations développant une offre particulière de logement
- INITIATIVES 77
- Représentant des bailleurs (AORIF)

Mise en œuvre

- Durée du programme

Indicateurs de suivi / résultats attendus

- Volume de places/logements offerts

Annexes

Exemples d'actions relevant d'appels à projets F.S.E.

ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU R.S.A. AYANT CREE LEUR ENTREPRISE ET DEMEURANT DANS LE DISPOSITIF PUBLIC

PUBLIC CIBLE

Cet accompagnement est proposé aux personnes bénéficiaires du R.S.A. généralisé résidant sur le territoire seine-et-marnais et ayant créé leur entreprise. L'orientation du bénéficiaire est possible dès l'immatriculation de son entreprise.

LIEU D'EXECUTION

La prestation a lieu sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais. L'organisme devra disposer si possible de lieux d'accueil, répartis de façon équitable, sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais en s'appuyant si nécessaire sur les associations d'accompagnement vers l'emploi (A.A.V.E.) ou les Maisons départementales des solidarités.

OBJECTIFS

- Établir un diagnostic avec le bénéficiaire au regard de son activité de travailleur indépendant.
- Accompagner le créateur afin de développer le chiffre d'affaire, rechercher de nouveaux clients... En d'autres termes, obtenir de l'activité les moyens de subsistance nécessaire à la sortie du dispositif R.S.A. généralisé, dans l'hypothèse où l'activité de l'entreprise est viable.
- Accompagner le créateur vers une cessation d'activité dans les meilleures conditions possibles et favoriser la réorientation vers un interlocuteur emploi, dans l'hypothèse où l'activité de l'entreprise n'est pas viable.
- Positionner le créateur d'entreprise vers les autres dispositifs d'accompagnement à la création si le besoin est exprimé.

EXEMPLES DE CONTENU

- Établir un diagnostic complet de l'entreprise (vérifier la faisabilité du projet, les conditions économiques et financières, la forme juridique adaptée à la nature de l'activité en fonction des contraintes réglementaires et des implications fiscales, sociales ou juridiques).
- Vérifier, construire un plan d'affaires (business plan), nécessaire pour obtenir des aides ou des prêts et s'assurer du suivi de la gestion commerciale et financière de l'entreprise.
- Aider à trouver des pistes de financements (personnelles, familiales, professionnelles ou réseau d'accompagnement).
- Définir et mettre en place des outils de gestion et d'organisation (tableau de bord de suivi des indicateurs).
- Mettre en relation différents créateurs d'entreprise afin qu'ils échangent sur leurs réussites, leurs difficultés, les secteurs d'activités, les "bons plans"...

DURÉE

Les accompagnements ne devront pas excéder le 31 décembre 2015 au plus tard.

CRITERES D'EVALUATION/BILAN

Les critères d'évaluation reposeront sur des indicateurs liés au profil des personnes et à des indicateurs liés à la sortie effective vers l'emploi, conformément aux normes relatives au F.S.E.. Le suivi des prestations d'accompagnement réalisées par le titulaire sera assuré dans le cadre d'un comité technique. Il se réunira à l'initiative du Département au minimum une fois. L'ensemble des informations recueillies lors de ces comités serviront de support de propositions d'ajustement de l'action en vue de son déroulement optimum.

A titre indicatif, le Département envisage de subventionner 2 E.T.P. pour assurer cet accompagnement spécifique.

PUBLIC CIBLE

Cet accompagnement s'adresse aux personnes de niveau infra V, bénéficiaires du R.S.A. généralisé ou généralisé majoré, ayant un niveau scolaire en deçà des attendus pour accéder à :

- une insertion sociale ;
- une formation qualifiante, professionnalisante ou certifiante ;
- une insertion professionnelle.

PRE-REQUIS

- Personne de tout niveau infra V en capacité de s'exprimer un minimum à l'oral.

OBJECTIFS

A travers une pédagogie différenciée, les objectifs s'adapteront à chaque personne, par exemple :

- développer l'autonomie dans l'apprentissage et la capacité à communiquer ;
- améliorer son aptitude à engager un apprentissage, à le poursuivre, à l'organiser soi même ;
- produire des écrits simples en relation avec la sphère personnelle et/ou professionnelle ;
- acquérir des connaissances de base en Français ;
- acquérir des connaissances de base en Mathématiques ;
- acquérir un vocabulaire professionnel ;
- développer sa capacité au raisonnement logique.

L'action devra permettre, à travers un travail autour de la prise d'autonomie et du développement de la confiance en soi, de lever les freins à l'emploi afin que le bénéficiaire puisse se sentir apte à chercher ou à se positionner sur un emploi ou une formation. A l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire pourra être positionné sur un autre dispositif d'accès à l'emploi s'il manque encore quelques étapes de parcours.

ATTENDUS

A l'issue de cet accompagnement, les participants devront avoir gagné en autonomie dans les apprentissages et y mettre du sens. La formation devrait également permettre l'amélioration de l'employabilité (projet professionnel construit, positionnement sur une formation, mise en place de solutions concrètes aux problématiques d'organisation personnelle type modes de garde).

EXEMPLES DE MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Mise en place d'un diagnostic/positionnement afin de mesurer les acquis et les besoins des bénéficiaires.
- Mise en place d'un suivi individualisé.

DURÉE

Les ateliers doivent fonctionner en entrées et sorties permanentes sur toute la durée de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

CRITERES D'EVALUATION/BILAN

Les critères d'évaluation reposeront sur des indicateurs liés au profil des personnes et à des indicateurs liés à la sortie effective vers l'emploi, conformément aux normes relatives au F.S.E.. Le suivi des actions réalisées par le titulaire sera assuré dans le cadre d'un comité technique. Il se réunira à l'initiative du Département au minimum une fois. L'ensemble des informations recueillies lors de ces comités serviront de support de propositions d'ajustement de l'action en vue de son déroulement optimum.

A titre indicatif, le Département envisage de subventionner 2 E.T.P. pour assurer cet accompagnement spécifique.

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES FAMILLES MONOPARENTALES

PUBLIC CIBLE

Cette action s'adresse aux personnes bénéficiaires du R.S.A. généralisé majoré sur le département seine-et-marnais.

PRE-REQUIS

- Parent isolé avec enfant(s) à charge et souhaitant retrouver une vraie dynamique d'insertion professionnelle.

OBJECTIF

Le porteur de projet devra présenter une (ou des) action(s) originale(s) qui permette(nt) de mobiliser un public de "familles monoparentales" bénéficiaires du R.S.A. généralisé majoré autour de plusieurs axes possibles :

- la dynamique de parentalité et le lien parent/enfant ;
- l'isolement du parent face à certaines difficultés de gestion du quotidien familial ;
- la recherche de modes de gardes (les aides et les réseaux possibles à mobiliser) ;
- la sensibilisation à l'emploi et à sa compatibilité avec la vie de famille ;
- la construction d'un parcours et/ou d'un projet professionnel.

L'action devra avoir un profil socioprofessionnel et permettre avant tout de lever les freins à l'emploi et notamment les freins liés aux contraintes familiales afin que le bénéficiaire puisse se sentir apte à chercher ou à se positionner sur un emploi ou une formation qualifiante.

ATTENDUS

- Retour à l'emploi des bénéficiaires ciblés par ces actions, en priorité.
- Amélioration de l'employabilité de ce public (ex : projet professionnel construit, positionnement sur une formation..., des solutions concrètes aux problématiques de modes de garde...).

EXEMPLES DE MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Groupes de paroles.
- Ateliers collectifs.
- Entretiens individuels pour trouver des solutions personnalisées.

DURÉE

Les accompagnements ne devront pas excéder le 31 décembre 2015 au plus tard.

CRITERES D'EVALUATION/BILAN

Les critères d'évaluation reposeront sur des indicateurs liés au profil des personnes et à des indicateurs liés à la sortie effective vers l'emploi, conformément aux normes relatives au F.S.E.. Le suivi des actions réalisées par le titulaire sera assuré dans le cadre d'un comité technique. Il se réunira à l'initiative du Département au minimum une fois. L'ensemble des informations recueillies lors de ces comités serviront de support de propositions d'ajustement de l'action en vue de son déroulement optimum.

A titre indicatif, le Département envisage de subventionner 2 E.T.P. pour assurer cet accompagnement spécifique.

PUBLIC CIBLE

Cette action s'adresse à :

- des personnes bénéficiaires du R.S.A. généralisé et généralisé majoré en recherche d'emploi, devant préciser leur projet professionnel au regard de leur problématique de santé ;
- un public en grande difficulté d'insertion ou en voie de marginalisation ;
- un public mettant systématiquement en avant des problèmes de santé empêchant son insertion professionnelle,

Une session de formation concerne un groupe de 5 personnes au maximum.

PRE-REQUIS

- Tous niveaux mais en capacité de comprendre un message oral et/ou écrit et de le transmettre sans en altérer le sens.

OBJECTIFS

- Définir et analyser les besoins du bénéficiaire par le biais d'entretiens individuels avec des professionnels (chargé de bilan, médecin, psychologue...).
- Lui permettre de définir son potentiel.
- Éventuellement, aider le bénéficiaire (moralement et/ou administrativement) à se positionner sur des mesures d'accompagnement social et/ou spécialisées en vue d'une insertion professionnelle future (cadre C.D.A.P.H. (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) notamment).

ATTENDUS

- Définir conjointement avec le bénéficiaire du R.S.A. un projet concret adapté en tenant compte de certaines éventuelles limitations de santé. Une attention particulière sera portée au travail d'accompagnement déjà réalisé avec le référent.
- Déterminer les possibilités d'évolutions professionnelles.

EXEMPLES DE MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Tests médicaux.
- Mise en situation concrète (travail en groupe) afin d'apprécier le comportement du bénéficiaire en situation de travail simulée ou productive ainsi que les stratégies de compensation mises en place dans l'action face aux limitations diverses (scolaires, physiques et comportementales).
- Phase de conclusion et de restitution (partie intégrante du processus) dans un contexte d'approche positive et proposition d'une amorce de solution de façon à prévoir les principales étapes de la mise en œuvre du projet (en lien avec le référent R.S.A.).

DURÉE

Les actions ne devront pas excéder le 31 décembre 2015 au plus tard.

CRITERES D'EVALUATION/BILAN

Les critères d'évaluation reposeront sur des indicateurs liés au profil des personnes et à des indicateurs liés à la sortie effective vers l'emploi, conformément aux normes relatives au F.S.E.. Le suivi des actions réalisées par le titulaire sera assuré dans le cadre d'un comité technique. Il se réunira à l'initiative du Département au minimum une fois. L'ensemble des informations recueillies lors de ces comités serviront de support de propositions d'ajustement de l'action en vue de son déroulement optimum.

A titre indicatif, le Département dispose d'une enveloppe financière d'un maximum de 68 000 € pour cette action et envisage de déclencher 110 bilans individuels sur la durée de la convention.

PUBLIC CIBLE

Cette action s'adresse aux personnes bénéficiaires du R.S.A. généralisé et généralisé majoré ayant besoin de mieux maîtriser les techniques de communication.

Un atelier de formation concerne un groupe de 12 personnes au maximum.

PRE-REQUIS

- Nécessité d'une compréhension et d'une expression minimum en Français.

OBJECTIFS

- Trouver sa place dans un groupe et pouvoir s'exprimer librement.
- Valoriser ses atouts, compétences et potentiels.
- Susciter la prise de conscience des points de blocage.
- Travailler de manière collective et individuelle sur la préparation à la recherche d'emploi.

ATTENDUS

- Restauration de l'image, de la confiance en soi, dynamisation et mobilisation autour de la recherche d'emploi.

EXEMPLES DE MODALITEE DE MISE EN ŒUVRE

- Instaurer un climat de confiance à l'aide d'exercices et de jeux empruntés au théâtre (se laisser aller à rire, à s'amuser, à parler, sans peur d'être jugé).
- Favoriser la dynamique de groupe (indispensable pour surmonter doutes, difficultés et blocages) par le biais d'un travail autour de la relaxation et du bien être, l'approche corporelle et des exercices de confiance.
- Aborder plus directement l'emploi au travers de jeux de rôles et de simulations à l'entretien d'embauche (prise de parole en groupe, apprendre à défendre un projet devant un auditoire, valoriser ses compétences et ses qualités, savoir improviser et réagir à la question de son interlocuteur, être convaincant, rendre dynamique et vivant son curriculum vitae lors de l'entretien : anecdotes, points forts, se projeter dans l'avenir).

DURÉE

Les actions ne devront pas excéder le 31 décembre 2015 au plus tard.

CRITERES D'EVALUATION/BILAN

Les critères d'évaluation reposeront sur des indicateurs liés au profil des personnes et à des indicateurs liés à la sortie effective vers l'emploi, conformément aux normes relatives au F.S.E.. Le suivi des actions réalisées par le titulaire sera assuré dans le cadre d'un comité technique. Il se réunira à l'initiative du Département au minimum une fois. L'ensemble des informations recueillies lors de ces comités serviront de support de propositions d'ajustement de l'action en vue de son déroulement optimum.

A titre indicatif, le Département dispose d'une enveloppe financière d'un maximum de 28 800 € pour cette action et envisage de déclencher 9 sessions sur la durée de la convention.

PUBLIC CIBLE

Cette action s'adresse aux personnes bénéficiaires du R.S.A. généralisé et généralisé majoré ayant besoin de reprendre confiance en eux et en leurs potentialités.

Un atelier de formation concerne un groupe de 12 personnes au maximum.

PRE-REQUIS

- Nécessité d'une compréhension et d'une expression minimum en Français.
- Si des déplacements ont lieu, il sera nécessaire de posséder une carte de transport.
- Les problèmes de santé ne sont pas forcément un écueil car le formateur adaptera sa prestation aux possibilités des stagiaires : il est cependant nécessaire d'aborder le sujet clairement de façon à permettre aux formateurs de rester dans les limites des possibilités de la personne.

OBJECTIFS

- Développer et réfléchir sur les valeurs véhiculées par le sport qui peuvent favoriser l'insertion sociale et professionnelle.
- Se repérer dans le temps et l'espace.
- Repérer et prendre conscience de ses points de blocage pour donner l'envie de (re)démarrer une activité physique régulière.

ATTENDUS

Reprendre confiance en ses capacités.

EXEMPLES DE MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Différentes activités sportives (par exemple randonnées) peuvent être proposées aux bénéficiaires. Elles devront être adaptées aux possibilités locales, aux potentialités du groupe et à l'époque de l'année où se déroulera l'atelier. Les différentes activités proposées impliquant un travail autour de la prise de conscience de leurs capacités physiques par les bénéficiaires, des points sur les progrès réalisés individuellement et en groupe semblent nécessaires. De même, la prise de conscience des points de blocage amènent logiquement à la mise en place d'un travail de réflexion autour de l'hygiène de vie : nutrition, addictions, manque d'activité physique, rythme de vie décalé.

La préparation et le passage du P.S.C.-1 (prévention et secours civiques de niveau 1) permet dans la même veine, une valorisation et une responsabilisation des stagiaires.

DURÉE

Les actions ne devront pas excéder le 31 décembre 2015 au plus tard.

CRITERES D'EVALUATION/BILAN

Les critères d'évaluation reposeront sur des indicateurs liés au profil des personnes et à des indicateurs liés à la sortie effective vers l'emploi, conformément aux normes relatives au F.S.E.. Le suivi des actions réalisées par le titulaire sera assuré dans le cadre d'un comité technique. Il se réunira à l'initiative du Département au minimum une fois. L'ensemble des informations recueillies lors de ces comités serviront de support de propositions d'ajustement de l'action en vue de son déroulement optimum.

A titre indicatif, le Département dispose d'une enveloppe financière d'un maximum de 16 800 € pour cette action et envisage de déclencher 6 sessions sur la durée de la convention.

PUBLIC CIBLE

Cette action s'adresse aux personnes bénéficiaires du R.S.A. généralisé et généralisé majoré présentant des lacunes ou souhaitant une remise à niveau avec l'outil informatique (débutants ou niveau de base).

Une session de formation concerne un groupe de 12 personnes au maximum.

PRE-REQUIS

Afin de pouvoir suivre correctement la formation, il est nécessaire que les stagiaires sachent lire et écrire.

OBJECTIFS

- Connaissance de l'outil bureautique et acquisition des bons gestes en termes de développement durable, ainsi que des règles de droit et de bon usage de l'utilisation de l'outil Internet (téléchargement, droits d'auteur, etc.).
- Information sur les E.P.N. (espaces publics numériques) qui peuvent faciliter l'accès à Internet.
- Information sur les nouveaux outils (tablettes, etc.).
- Rupture de la fracture numérique grâce au développement de l'autonomie bureautique.
- Permettre la réinsertion professionnelle au travers de l'apprentissage des bases informatiques :
 - WINDOWS (se familiariser avec l'outil, éliminer l'appréhension) ;
 - WORD (savoir utiliser les fonctions du logiciel nécessaires pour la réalisation de documents simples, notamment lettres de motivation et curriculum vitae) ;
 - EXCEL (savoir utiliser les fonctions du logiciel nécessaires à la réalisation de plannings, de tableaux de suivi, de tableaux de calcul simples).

ATTENDUS

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de réaliser les documents de base nécessaires à sa recherche d'emploi, mais aussi dans le cadre de son futur poste. Il doit également être capable d'utiliser Internet pour consulter des offres, se renseigner sur des entreprises, postuler en ligne. Il doit être en mesure d'utiliser Internet pour déterminer un trajet par les transports en commun avant un entretien. Il saura utiliser une messagerie électronique et créer si nécessaire une adresse mail. Il saura utiliser un moteur de recherche.

EXEMPLES DE MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Alternance d'informations au groupe et d'exercices individuels de mise en situation.
- Les parties "bureautique" et "Internet" sont liées et le programme s'adaptera au niveau de chaque groupe.
- Une certification Microsoft Office serait bienvenue ainsi qu'une certification de navigation sur Internet.

DURÉE

Les actions ne devront pas excéder le 31 décembre 2015 au plus tard.

CRITERES D'EVALUATION/BILAN

Les critères d'évaluation reposeront sur des indicateurs liés au profil des personnes et à des indicateurs liés à la sortie effective vers l'emploi, conformément aux normes relatives au F.S.E.. Le suivi des actions réalisées par le titulaire sera assuré dans le cadre d'un comité technique. Il se réunira à l'initiative du Département au minimum une fois.

L'ensemble des informations recueillies lors de ces comités serviront de support de propositions d'ajustement de l'action en vue de son déroulement optimum.

PUBLIC CIBLE

Cette action s'adresse aux personnes bénéficiaires du R.S.A. généralisé et généralisé majoré souhaitant un perfectionnement en informatique soit :

- ayant déjà suivi un "niveau 1" et ayant émis le souhait d'aller plus loin (dans ce cas, nécessité de la validation pédagogique du formateur),
- ayant un niveau déjà correct (qui serait redondant avec le niveau 1) et souhaitant approfondir leurs connaissances (la mise en place d'un petit test technique mis à disposition des référents permettrait de déterminer quel est le niveau du bénéficiaire et donc quel atelier lui serait plus profitable).

Une session de formation concerne un groupe de 12 personnes au maximum.

PRE-REQUIS

Afin de pouvoir suivre correctement la formation, il est nécessaire que les stagiaires sachent lire et écrire. L'entrée dans l'atelier sera soumise aux résultats du test évoqué ci-dessus.

OBJECTIFS

L'objectif peut être le perfectionnement de logiciels déjà appris (Word, Excel) ou l'apprentissage de logiciels qui n'auraient pas encore été abordés (Powerpoint), ainsi que l'apprentissage de certaines techniques nécessaires dans le cadre de certains projets professionnels (publipostage...).

ATTENDUS

Complément de compétences techniques déjà acquises de façon à être totalement opérationnel.

EXEMPLES DE MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Compte tenu des éléments exposés, il est clair que le programme devra être adapté à chaque groupe, en fonction des demandes. Les groupes mis en place le seront sur des territoires plus élargis d'un point de vue géographique et de façon moins fréquente que ceux de niveau 1.

L'apprentissage peut logiquement se dérouler de façon beaucoup plus autonome compte tenu de l'expérience de base que les stagiaires sont sensés avoir ainsi que de leur nécessaire motivation.

DURÉE

Une session de formation est d'une durée de 5 jours ouvrés à raison de 6 heures par jour, soit 30 heures. Les actions ne devront pas excéder le 31 décembre 2015 au plus tard.

CRITERES D'EVALUATION/BILAN

Les critères d'évaluation reposeront sur des indicateurs liés au profil des personnes et à des indicateurs liés à la sortie effective vers l'emploi, conformément aux normes relatives au F.S.E.. Le suivi des actions réalisées par le titulaire sera assuré dans le cadre d'un comité technique. Il se réunira à l'initiative du Département au minimum une fois. L'ensemble des informations recueillies lors de ces comités serviront de support de propositions d'ajustement de l'action en vue de son déroulement optimum.

Il est préférable que le même organisme assure le niveau 1 et le niveau 2.

A titre indicatif, le Département dispose d'une enveloppe financière d'un maximum de 45 300 € pour cette action et envisage de déclencher 7 ateliers de niveau 1 et 3 ateliers de niveau 2 sur la durée de la convention.

PUBLIC CIBLE

Cette action s'adresse à :

- des personnes bénéficiaires du R.S.A. généralisé et généralisé majoré ;
- un public cumulant les difficultés suivantes : isolement, difficultés sociales, problèmes de santé ;
- des personnes qui ne sont pas en mesure, dans l'immédiat, d'intégrer un pôle d'insertion professionnelle, ou qui, en parallèle de leur démarche d'insertion professionnelle, nécessitent un appui particulier.

Un atelier de formation concerne un groupe de 12 personnes au maximum

PRE-REQUIS

- Nécessité d'une compréhension et d'une expression minimum en Français.
- Si des déplacements ont lieu, il sera nécessaire de posséder une carte de transport.
- Les problèmes de santé ne doivent pas être un frein au déplacement.

OBJECTIFS

- Rompre son isolement, s'ouvrir aux autres, retisser des liens sociaux.
- Restaurer son intégrité physique, son apparence et l'estime de soi, son hygiène de vie, savoir se mettre en valeur.
- Connaitre les structures de soin existantes et leurs modes de prise en charge.
- Travailler sur la possibilité de conjuguer vie professionnelle et vie familiale (comment s'organiser et rester un "bon parent" tout en travaillant).

ATTENDUS

- Retrouver le désir et la capacité de faire : restaurer son autonomie, son sentiment de compétence.

EXEMPLES DE MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Méthode : dynamique de groupe.
- Organisation de déplacements sur des thèmes décidés collectivement (accès à la culture)... et par ce biais, travail sur la mobilité, et bien sûr l'autonomie.
- Ateliers d'écriture.
- Travail sur l'image de soi (esthétique).
- Travail sur l'accès à la santé et le bien-être (relaxation, lutte contre le stress, gestion du temps).
- Améliorer son hygiène de vie (alimentation et précarité : élaboration de menus, travail autour de la découverte du goût).
- Maîtrise de l'effet négatif des émotions, travail sur la gestuelle, sur la prise de parole (savoir respirer en parlant).

DURÉE

Les actions ne devront pas excéder le 31 décembre 2015 au plus tard.

CRITERES D'EVALUATION/BILAN

Les critères d'évaluation reposeront sur des indicateurs liés au profil des personnes et à des indicateurs liés à la sortie effective vers l'emploi, conformément aux normes relatives au F.S.E.. Le suivi des actions réalisées par le titulaire sera assuré dans le cadre d'un comité technique. Il se réunira à l'initiative du Département au minimum une fois. L'ensemble des informations recueillies lors de ces comités serviront de support de propositions d'ajustement de l'action en vue de son déroulement optimum.

A titre indicatif, le Département dispose d'une enveloppe financière d'un maximum de 29 600 € pour cette action et envisage de déclencher 8 ateliers sur la durée de la convention.

APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS PROFESSIONNEL A DESTINATION DES METIERS LIES AU TOURISME

PUBLIC CIBLE

Cette action s'adresse aux personnes bénéficiaires du R.S.A. généralisé sur le département seine-et-marnais souhaitant apprendre l'Anglais professionnel dans le secteur de l'hôtellerie / restauration, de la vente, du tourisme afin de travailler, ou de répondre aux pré-requis des sessions de recrutement visant des postes dans les domaines précités.

PRE-REQUIS

Avoir un projet de travail ou de formation dans le domaine touristique (hôtellerie / restauration, vente, tourisme) et en être empêché par des difficultés à communiquer en Anglais.

OBJECTIFS

Le porteur de projet devra présenter une action qui permette de former 12 personnes (débutantes) par session à communiquer en Anglais avec des visiteurs étrangers, afin de répondre aux besoins et aux demandes des métiers de service, de l'hôtellerie restauration, de la vente, du tourisme et des parcs d'attraction.

ATTENDUS

A l'issue de la formation, les stagiaires devront être en capacité, en Anglais :

- d'accueillir les clients,
- de renseigner et d'informer la clientèle sur les prestations de son lieu de travail,
- d'observer les besoins des clients et de veiller à y répondre,
- d'acquérir le vocabulaire spécifique aux domaines de l'hôtellerie / restauration, de la vente, du tourisme et des parcs d'attraction,
- de développer aisance et spontanéité dans la prise de parole,
- d'intégrer les structures grammaticales de base.

EXEMPLES DE MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Ateliers collectifs, supports audiovisuels, jeux de rôles, simulations de mise en situation professionnelle.

MODALITES TECHNIQUES DE L'ACTION

Les ateliers peuvent se dérouler dans différents lieux du territoire seine-et-marnais, selon la demande.

DURÉE

Les actions ne devront pas excéder le 31 décembre 2015 au plus tard.

CRITERES D'EVALUATION/BILAN

Les critères d'évaluation reposeront sur des indicateurs liés au profil des personnes et à des indicateurs liés à la sortie effective vers l'emploi, conformément aux normes relatives au F.S.E.. Le suivi des actions réalisées par le titulaire sera assuré dans le cadre d'un comité technique. Il se réunira à l'initiative du Département au minimum une fois. L'ensemble des informations recueillies lors de ces comités serviront de support de propositions d'ajustement de l'action en vue de son déroulement optimum.

A titre indicatif, le Département dispose d'une enveloppe financière d'un maximum de 24 300 € pour cette action et envisage de déclencher trois ateliers sur la durée de la convention sur la totalité du département.

ACTION EN FAVEUR DES BENEFICIAIRES DU R.S.A. AYANT UN PROJET CULTUREL ET/OU ARTISTIQUE

PUBLIC CIBLE

Cette action s'adresse aux personnes bénéficiaires du R.S.A. généralisé sur le département seine-et-marnais.

PRE-REQUIS

- Avoir un projet culturel et/ou artistique ou avoir une activité artistique nécessitant d'être développée avec des professionnels du secteur concerné.

OBJECTIF

Le porteur de projet devra présenter une (ou des) action(s) originale(s) qui permette(nt) :

- d'apporter un appui technique aux référents en charge de l'accompagnement (notamment l'expertise du projet) ;
- de réaliser un diagnostic sur le projet artistique et/ou culturel ;
- de faire un bilan si le projet n'est pas viable et d'évoquer des pistes de reconversion professionnelle réalistes ou des recherches d'emplois alimentaires.

Mais aussi, en cas de viabilité du projet ou de l'activité, d'aider à :

- la concrétisation et la professionnalisation du projet ;
- l'autonomisation financière des artistes via le développement de l'activité ;
- la valorisation des savoir-faire artistiques ;
- l'aide à la commercialisation du projet ;
- la formalisation sur le plan juridique et administratif de l'activité ou du projet (droits d'auteur, législation du spectacle, statut de l'intermittent...).

ATTENDUS

- Diagnostic autour du projet artistique et/ou culturel :
 - si le projet n'est pas viable, l'objectif principal est le retour à l'emploi du bénéficiaire ou la construction d'un projet professionnel réaliste ;
 - si le projet est viable, l'objectif principal est le développement du projet afin de permettre une autonomie financière durable et une sortie du dispositif R.S.A. généralisé.

EXEMPLES DE MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Diagnostics, entretiens individuels.
- Mise en relation avec les professionnels du milieu artistique concerné.
- Découverte des lieux ressources, des réseaux, des entreprises artistiques et culturelles...
- Développement de réseaux.
- Déploiement de moyens techniques et de supports de communication opérationnels (remise à niveau, montage audiovisuel, réalisation de book, enregistrement en studio, plateau, participation à des événements culturels...).
- Travail sur l'outil multimédia et la communication (réseaux sociaux, réalisation de blog, de maquettes...).

MODALITES TECHNIQUES DE L'ACTION

Le nombre de sessions de formation sera déterminé en fonction du nombre potentiel de bénéficiaires positionnés sur chaque territoire d'intervention. La fréquence de ces sessions sera également négociée avec le candidat, en sachant que le porteur de projet devra être en capacité de disposer de moyens humains (nombre d'intervenants) et de moyens techniques (locaux sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais) pour assurer une prestation sur la durée de la convention.

DURÉE

Les actions ne devront pas excéder le 31 décembre 2015 au plus tard.

CRITERES D'EVALUATION/BILAN

Les critères d'évaluation reposeront sur des indicateurs liés au profil des personnes et à des indicateurs liés à la sortie effective vers l'emploi, conformément aux normes relatives au F.S.E.. Le suivi des actions réalisées par le titulaire sera assuré dans le cadre d'un comité technique. Il se réunira à l'initiative du Département au minimum une fois. L'ensemble des informations recueillies lors de ces comités serviront de support de propositions d'ajustement de l'action en vue de son déroulement optimum.

A titre indicatif, le Département dispose d'une enveloppe financière d'un maximum de 37 500 € pour cette action et envisage de déclencher 60 suivis sur la durée de la convention sur la totalité du département.

A.A.V.E.	Association d'accompagnement vers l'emploi
A.D.C.P.E.	Aide départementale à la création de son propre emploi
A.D.I.E.	Association pour le droit à l'initiative économique
A.F.I.L.E. 77	Association pour le financement d'initiatives locales pour l'emploi de Seine-et-Marne
A.I.S.	Allocations individuelles de solidarité
A.N.S.A.	Agence nouvelle des solidarités actives
A.S.P.A.	Allocation de solidarité aux personnes âgées
C.A.F.	Caisse d'allocations familiales
C.C.R.P.A.	Conseil consultatif régional des personnes accueillies
C.D.A.D.	Conseil départemental de l'accès au droit
C.I.L.E.	Comité interministériel de lutte contre les exclusions
C.N.A.F.	Caisse nationale d'allocations familiales
C.P.A.M.	Caisse primaire d'assurance maladie
C.V.S.	Données corrigées des variations saisonnières
D.A.D.T.	Direction de l'aménagement et du développement du territoire
D.C.G.A.E.	Direction du contrôle de gestion, de l'audit et de l'évaluation
D.C.T.S.	Direction de la coordination territoriale des solidarités
D.D.C.S.	Direction départementale de la cohésion sociale
D.G.A.S.	Direction générale adjointe de la solidarité
D.I.H.C.S.	Direction de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale
E.S.S.	Économie sociale et solidaire
F.A.J.	Fonds d'aide aux jeunes
F.D.S.	Fonds départemental de solidarité
F.S.E.	Fonds social européen
F.S.L.	Fonds de solidarité logement
I.A.E.	Insertion par l'activité économique
I.O.D.A.	Dispositif départemental d'instruction, d'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. (convention relative au)
M.S.A.	Mutualité sociale agricole
O.I.	Organisme intermédiaire
O.P.C.A.	Organisme paritaire collecteur agréé
P.D.A.L.H.P.D.	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
P.D.I.L.E.	Programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion
P.L.I.E.	Plan local d'insertion par l'emploi
P.O.N.	Programme opérationnel national
P.T.I.	Pacte territorial pour l'insertion
R.S.A.	Revenu de solidarité active
R.S.E.	Responsabilité sociale et environnementale
S.G.M.A.P.	Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique
S.S.D.	Service social départemental
U.D.-C.C.A.S.	Union départementale des centres communaux d'action sociale
U.T-DI.R.E.C.C.T.E.	Unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi